Rapport annuel 2012-2013

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Editeur responsable : Françoise Dupuis, présidente
Dépôt Légal : D/2013/5.977/02
Photos : Marcel Vanhulst et Laurent De Leeuw

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

COMPOSITION ET STRUCTURES INTERNES
A. Composition 9
B. Structures internes 11

GOUVERNEMENT
A. Gouvernement régional 14
B. Collège réuni 15

TRAVAIL LÉGISLATIF
A. Statistiques des séances plénières et des réunions de commissions 19
B. Textes déposés et imprimés 21
C. Textes adoptés 24
D. Statistiques des interpellations, questions orales et questions d'actualité 44
E. Débats en séances plénières 45
F. Débats en commissions 46
G. Budget 48

RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES
A. Informations à destination du citoyen 53
B. Accueil et éducation 54
C. Relations internationales 57
D. Occupations des salles et événements 65

SITE WEB
Site internet du parlement 77

INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE
A. Construction d'un immeuble administratif à la rue du Lombard 77 81
B. Performance énergétique (économie d'énergie) 84
C. Divers travaux 86
D. Mesures de bonne gestion environnementale 86

PERSONNEL ET GROUPES POLITIQUES
A. Services 89
B. Groupes politiques 94
C. Députés 95

Nous avons le plaisir de vous présenter le troisième rapport annuel du parlement bruxellois, qui couvre les activités d'octobre 2012 à octobre 2013.

La structure lisible et claire des deux premières éditions a été maintenue ; toutefois, chaque année est marquée par des activités diverses ; les points forts de ce troisième rapport divergent dès lors des deux précédents.

Le premier chapitre, consacré aux structures internes, est l'occasion d'évoquer les changements intervenus dans la composition des Bureau et Bureau élargi ainsi que dans celles du gouvernement et du collège réuni, largement remaniés suite au départ de trois ministres et à leur remplacement.

La consultation des statistiques relatives aux séances plénières et aux commissions, la liste des textes déposés et adoptés, des interpellations, des questions orales et d'actualité confirme une activité parlementaire soutenue ; les documents dans leur intégralité peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée (www.parlbruparl.irisnet.be) qui offre, à l'aube du 25è anniversaire de la création de la Région de Bruxelles-Capitale, une vue d'ensemble du travail législatif engrangé depuis 1989.

Le parlement veille, à travers de multiples activités et collaborations, à établir ou à renforcer les liens avec la société civile : portes ouvertes, programmes de sensibilisation destinés tant aux établissements scolaires qu'aux associations, activités dont le succès est en constante croissance, accueil de colloques et manifestations diverses.
Les forces vives de la Régions, organismes d'intérêt public, établissements universitaires, instances économiques et sociales, sollicitent en effet de plus en plus la mise à disposition de salles afin d'y organiser événements et manifestations. Des centaines de citoyens ont ainsi l'occasion de trouver le chemin du parlement bruxellois. Grâce aux manifestations internationales, notre hospitalité est reconnue bien au-delà des frontières.

En 2013, le parlement bruxellois a assumé la présidence de la CALRE (Conférence des assemblées législatives des Régions d'Europe), ce qui a multiplié les rencontres avec d'autres régions d'Europe et a permis à Bruxelles d'accueillir la dix-septième session plénière de cette organisation et contribué à asseoir la bonne image de la Région. Ces contacts soutenus ont permis de donner un souffle nouveau à cette association internationale.
Le parlement a également eu l'honneur d'accueillir en février 2013 la 11è Conférence des présidents des Parlements des Régions-Capitales de l'UE.

Par ailleurs, le Bureau du parlement a inauguré en 2013 un tout nouveau bâtiment basse énergie à la façade résolument contemporaine. Il abrite depuis septembre 2013 la présidence et le greffe du parlement francophone bruxellois. L'aboutissement de ce projet consacre le rassemblement des institutions parlementaires bruxelloises en un même lieu et permet une utilisation optimale des espaces de réunion.

Le dernier chapitre vous donne, chers lecteurs, de précieux renseignements pratiques sur les députés, les groupes politiques et les services.

L'ouvrage est illustré de reproductions d'oeuvres magnifiques héritées de la défunte province de Brabant disséminés dans tous les espaces du bâtiment.

Nous vous souhaitons une bonne consultation.

Walter Vandenbossche
Premier Vice-Président

Françoise Dupuis
Présidente

COMPOSITION ET STRUCTURES INTERNES

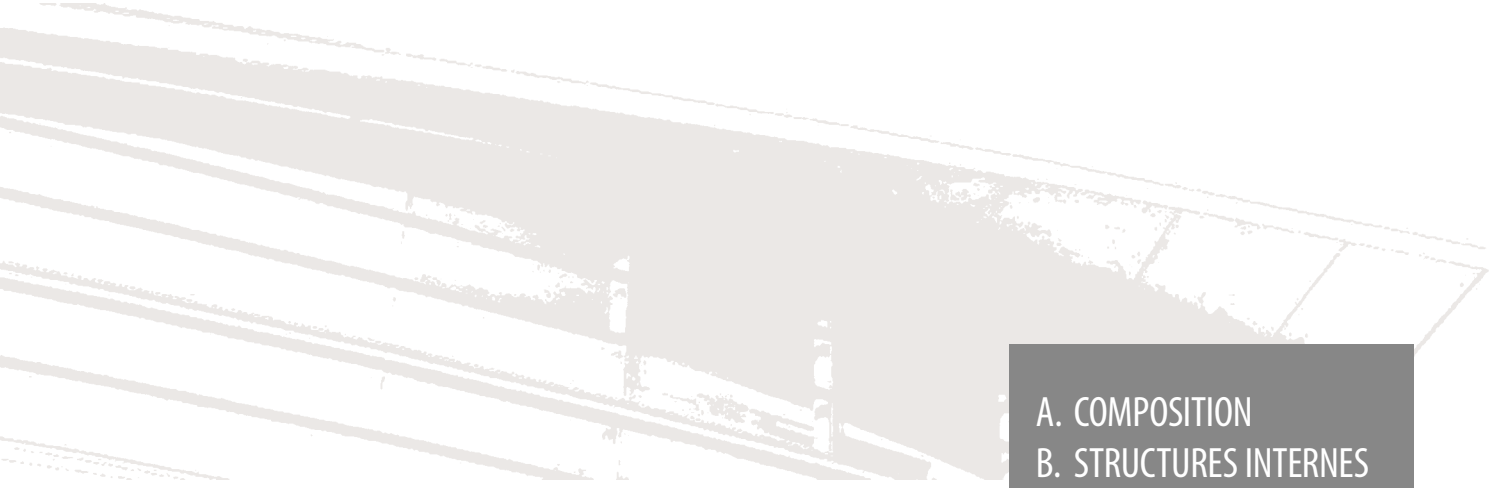

A. COMPOSITION
B. STRUCTURES INTERNES

A. COMPOSITION

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 89 députés, dont 72 francophones et 17 néerlandophones. Les dernières élections régionales ont eu lieu le 7 juin 2009. Les prochaines élections se tiendront le 25 mai 2014.

A.1. Répartition des sièges - session 2012-2013

Lors de la session parlementaire 2012-2013, le parlement bruxellois était composé comme suit :

Groupes politiques	Sièges francophones	Groupes politiques	Sièges néerlandophones
PS	21	Open VLD	4
Ecolo	16	sp.a	4
MR	13	CD&V	3
FDF	11	Groen	2
cdH	10	Vlaams Belang	1
Indépendants	1	N-VA	1
		Indépendants	2
Total	**72**		**17**

Le règlement du parlement prévoit que les élus d'une même liste électorale, qui a obtenu 10 % des sièges lors des élections, au sein du groupe linguistique correspondant, peuvent constituer un groupe politique reconnu. Cette reconnaissance permet aux groupes politiques de disposer de locaux et de bénéficier d'allocations qu'octroie le parlement pour couvrir des frais de secrétariat et de personnel.

Les groupes reconnus sont (16.10.2013) : le PS, Ecolo, le MR, le FDF, le cdH, l'Open VLD, le sp.a, le CD&V, Groen, le Vlaams belang et la N-VA.

Cage d'escalier (20, rue du Chêne)

Reconnaissance de la Belgique par les Nations (vers 1890), huile sur toile, 270 x 360 cm

Anonyme. Cette grande composition d'un genre officiel était probablement destinée à commémorer un anniversaire de l'existence de la Belgique. Les visages très « khnopffiens » et les heaumes élaborés à la Van der Stappen situent l'oeuvre dans les années du symbolisme, alors que la grandiloquence propre au sujet traité la détache de cette mouvance. Une signature apparaîtra peut-être un jour lorsque le tableau sera ôté de son cadre en vue d'une restauration.

B. STRUCTURES INTERNES

B.1. Le Bureau et le Bureau élargi

Le Bureau est responsable de la gestion quotidienne et de l'organisation des services du parlement bruxellois. Il est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et politiques reconnus ; un tiers de ses membres doit appartenir au groupe linguistique néerlandais.
Le Bureau est dit « élargi » lorsqu'il est complété par les présidents des groupes politiques reconnus. Le Bureau élargi prépare les séances du parlement et de l'Assemblée réunie et en établit l'ordre du jour.

La composition du Bureau élargi (au 16/10/2013) :

1. Mme Françoise Dupuis, présidente (PS)
2. M. Walter Vandenbossche, premier vice-président (CD&V)
3. Mme Céline Delforge, vice-présidente (Ecolo)
4. Mme Françoise Schepmans, vice-présidente (MR)
5. Mme Martine Payfa, vice-présidente (FDF)
6. M. Eric Tomas, secrétaire (PS)
7. M. Hervé Doyen, secrétaire (cdH)
8. M. Aziz Albishari, secrétaire (Ecolo)
9. M. Charles Picqué, secrétaire (PS)
10. Mme Sophie Brouhon, secrétaire (sp.a)
11. M. Willem Draps, secrétaire (MR)
12. Mme Gisèle Mandaila, secrétaire (FDF)
13. Mme Carla Dejonghe, secrétaire (Open VLD)
14. M. René Coppens, secrétaire (Open VLD)
15. Mme Elke Van den Brandt, secrétaire (Groen).

Les présidents des groupes politiques sont :

1. M. Philippe Close (PS)
2. M. Yaron Pesztat (Ecolo)
3. M. Vincent Dewolf (MR)
4. M. Didier Gosuin (FDF)
5. M. Benoît Cerexhe (cdH)
6. Mme Els Ampe (Open VLD)
7. M. Fouad Ahidar (sp.a)
8. Mme Brigitte Depauw (CD&V)
9. Mme Annemie Maes (Groen)
10. M. Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang)
11. M. Paul De Ridder (N-VA)

Les groupes de plus de quinze membres comptent un membre supplémentaire au Bureau élargi :
– PS : Mme Michèle Carthé
– Ecolo : Mme Anne Dirix

GOUVERNEMENT

A. GOUVERNEMENT RÉGIONAL
B. COLLÈGE RÉUNI

A. GOUVERNEMENT RÉGIONAL

A côté du ministre-président, le gouvernement bruxellois se compose de deux ministres désignés par le groupe linguistique français et de deux ministres désignés par le groupe linguistique néerlandais. Le gouvernement est assisté de trois secrétaires d'Etat, dont un néerlandophone. Le gouvernement délibère collégialement de toutes les affaires de sa compétence, selon la procédure du consensus (unanimité).

Sur la photo (*de gauche à droite*) :
Bruno De Lille (secrétaire d'Etat– Groen), Rachid Madrane (secrétaire d'Etat – PS) Brigitte Grouwels (ministre – CD&V), Evelyne Huytebroeck (ministre – Ecolo), , Guy Vanhengel (ministre – Open VLD), ministre-président Rudi Vervoort (PS), Céline Frémault (ministre – cdH), Christos Doulkeridis (secrétaire d'Etat – Ecolo).

– ***M. Rudi Vervoort***, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la propreté publique et de la coopération au développement ;

– ***M. Guy Vanhengel***, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures ;

– ***Mme Evelyne Huytebroeck***, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'environnement, de l'énergie et de la politique de l'eau, de la rénovation urbaine, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente et du logement ;

– ***Mme Brigitte Grouwels***, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des travaux publics et des transports ;

– ***Mme Céline Frémault***, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'emploi, de l'économie, du commerce extérieur et de la recherche scientifique ;

– ***M. Rachid Madrane***, secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'urbanisme et de la propreté publique ;

– ***M. Bruno De Lille***, secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la mobilité, de la fonction publique, de l'égalité des chances et de la simplification administrative ;

– ***M. Christos Doulkeridis,*** secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du logement et de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente ;

B. COLLÈGE RÉUNI

Le Collège réuni représente l'organe exécutif pour les matières communautaires communes.

– ***M. Rudi Vervoort***, président du Collège réuni ;

– ***M. Guy Vanhengel***, membre du Collège réuni, compétent pour la politique de la santé, les finances, le budget et les relations extérieures ;

– ***Mme Evelyne Huytebroeck***, membre du Collège réuni, compétente pour la politique d'aide aux personnes, les finances, le budget et les relations extérieures ;

– ***Mme Brigitte Grouwels***, membre du Collège réuni, compétente pour la politique d'aide aux personnes et la fonction publique ;

– ***Mme Céline Frémault***, membre du Collège réuni, compétente pour la politique de la santé et la fonction publique.

TRAVAIL LÉGISLATIF

A. STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS
B. TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS
C. TEXTES ADOPTÉS
D. STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS, QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ
E. DÉBATS EN SÉANCES PLÉNIÈRES
F. DÉBATS EN COMMISSIONS
G. BUDGET

Bureaux de la présidence

La Porte de Ninove (vers 1900) huile sur toile, 80 x 100 cm

Jul Merckaert (Schaerbeek 07/06/1872 – 25/10/1924) fait partie de cette multitude de peintres restés fidèles à l'impressionnisme des débuts.
En 1898, il est cofondateur du cercle Labeur, notamment avec Auguste Oleffe, qu'il a connu quelques années plus tôt à l'Académie de Bruxelles.
Sa condition modeste ne lui ayant pas permis de beaucoup voyager, c'est surtout au paysage urbain qu'il a dédié son art, y donnant la prédilection aux pièces d'eau. Les environs du canal et du port de Bruxelles figurent parmi ses thèmes favoris, comme en témoigne ce tableau de la Porte de Ninove.

A. STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

A. 1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

– **Séances plénières :** 19 réunions ; 65 heures 51 minutes ;

– **Commissions :** 173 réunions ; 409 heures 34 minutes ;

  – Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales : 27 réunions ; 58 heures 39 minutes ;

  – Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications : 27 réunions ; 83 heures 25 minutes ;

  – Sous-commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications : 5 réunions ; 8 heures 50 minutes ;

  – Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière : 21 réunions ; 46 heures 30 minutes ;

  – Commission du Logement et de la Rénovation urbaine : 22 réunions ; 54 heures 25 minutes ;

  – Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie : 30 réunions ; 67 heures 35 minutes ;

  – Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération : 14 réunions ; 27 heures 45 minutes ;

  – Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique : 24 réunions ; 58 heures 50 minutes ;

  – Comité d'avis pour l'égalité des chances entres hommes et femmes : 3 réunions ; 3 heures 35 minutes.

A.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

– **Séances plénières :** 11 réunions ; 19 heures 48 minutes ;

– **Commissions :** 29 réunions ; 35 heures 10 minutes ;

  – Commission de la Santé : 8 réunions ; 7 heures 10 minutes ;

  – Commission des Affaires sociales : 11 réunions ; 16 heures 15 minutes ;

  – Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales : 10 réunions ; 11 heures 45 minutes.

Cage d'escalier (20, rue du Chêne)

La Prestation de Serment de Léopold I *er* (vers 1890) huile sur toile, 240 x 300 cm

Piet Van der Ouderaa (Anvers 13/01/1841 – 05/01/1915) a probablement composé cette mise en scène posthume de l'intronisation de Léopold Ier sur commande, à l'occasion d'un événement anniversaire. Le tableau s'inscrit dans la pure tradition classique, donnant un aperçu « photographique » de l'événement. On reconnaît, devant le roi, au premier rang : le régent Erasme Surlet de Chockier, le baron Emmanuel van der Linden d'Hoogvorst, héros de la garde bourgeoise de Bruxelles lors du soulèvement d'août-septembre 1830, à sa droite, Charles Rogier, puis Alexandre Gendebien ; au second rang : Sylvain Van de Weyer et André Jolly ; derrière le roi : Félix de Mérode et à l'avant-plan Joseph Lebeau, ministre des Affaires étrangères durant la régence, suivi du profil de lord Ponsonby, l'un et l'autre étant avec le vicomte Palmerston les artisans de la candidature de Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, veuf de l'héritière du trône d'Angleterre et roi démissionnaire de Grèce, et des négociations du Traité des 18 articles avec Guillaume Ier des Pays-Bas.

B. TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS

(à l'exception des textes adoptés lors de cette session, qui figurent au point 3)

B.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

A-0334/01-12/13 Proposition d'ordonnance visant à instaurer un cadastre des régimes d'emplois de contractuels subventionnés

A-0349/01-12/13 Proposition d'ordonnance portant création du fonds « fonctions critiques »

A-0351/01-12/13 Proposition d'ordonnance assurant la présence minimum de deux candidats sur une liste se présentant aux élections communales

A-0356/01-12/13 Proposition d'ordonnance visant à modifier le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

A-0362/01-12/13 Proposition d'ordonnance relative à l'inclusion de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics

A-0363/01-12/13 Proposition d'ordonnance relative à l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics

A-0364/01-12/13 Proposition de résolution relative à l'insertion systématique de critères visant à promouvoir les principes de non-discrimination dans les conditions d'exécution des marchés publics des administrations régionales

A-0365/01-12/13 Proposition de résolution visant à encourager les pouvoirs locaux à promouvoir et à participer aux opérations de sensibilisation au don d'organes

A-0366/01-12/13 Projet d'ordonnance visant à garantir, au sein des organes de gestion des personnes morales, une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les membres nommés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

A-0367/01-12/13 Proposition d'ordonnance portant création d'un cadastre annuel des subsides alloués par le Gouvernement aux acteurs du secteur associatif

A-0369/01-12/13 Proposition de résolution visant à soutenir la campagne « Not Found » par le biais des sites web des organismes publics régionaux bruxellois

A-0372/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 1er mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes

A-0380/01-12/13 Proposition d'ordonnance visant à modifier l'article 70 du Code des droits de succession.

A-0381/01-12/13 Proposition d'ordonnance visant à harmoniser les droits de succession dans les cas de renonciation en faveur de ses descendants

A-0382/01-12/13 Proposition de résolution visant à définir un plan de répartition des manifestations occasionnant du bruit en Région de Bruxelles-Capitale

A-0385/01-12/13 Proposition d'ordonnance relative à la portabilité des droits de succession en ligne directe

A-0387/01-12/13 Proposition d'ordonnance visant à supprimer la taxe de 1% sur les crédits hypothécaires contractés en vue de l'achat de son premier logement

A-0388/01-12/13	Proposition de résolution visant à mettre en place une plate-forme de concertation permanente entre tous les acteurs concernés par la gestion et l'essor des établissements d'enseignement supérieur dans la Région de Bruxelles-Capitale
A-0389/01-12/13	Proposition de résolution visant à optimaliser la lutte contre les nuisances sonores en assurant une meilleure coordination des plaintes et renforçant la formation des agents régionaux et communaux
A-0390/01-12/13	Proposition de résolution visant à prévenir l'importation des conflits étrangers en Région de Bruxelles-Capitale
A-0393/01-12/13	Proposition de résolution relative à l'imposition des personnes physiques sur leur lieu de travail
A-0398/01-12/13	Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 22 janvier 2009 portant organisation de la politique de stationnement et création de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale
A-0399/01-12/13	Proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Région de Bruxelles-Capitale au « Réseau des villes créatives » de l'UNESCO
A-0410/01-12/13	Proposition de règlement modifiant les additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier
A-0415/01-12/13	Proposition de motion relative à la durée des hypothèques
A-0416/01-12/13	Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre des logements pour étudiants en Région de Bruxelles-Capitale
A-0417/01-12/13	Proposition d'ordonnance visant à modifier l'article 209, 3° du Code des droits d'enregistrement
A-0423/01-12/13	Projet d'ordonnance relatif au rapport sur l'application des actes législatifs et la conformité au droit primaire de l'Union européenne en Région de Bruxelles-Capitale
A-0425/01-12/13	Proposition de résolution relative à l'intervention lors de l'achat d'appareils électroménagers moins énergivores
A-0431/01-12/13	Proposition d'ordonnance visant à supprimer les droits de succession entre époux et cohabitants légaux portant sur le logement familial commun
A-0434/01-12/13	Proposition d'ordonnance visant à réduire et simplifier les droits de succession et donation

A-0437/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale afin de renforcer la coordination entre commune et CPAS

A-0438/01-12/13 Proposition de résolution relative à l'offre de repas végétariens et à la sensibilisation en la matière

A-0439/01-12/13 Projet d'ordonnance relatif à la constitution d'une société anonyme active dans le secteur des ressources humaines

A-0441/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 14 juillet 2011 relative à la gestion mixte sur le marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale

A-0442/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau afin de rendre effectif l'objectif de solidarité internationale

A-0444/01-12/13 Projet d'ordonnance relative à la communication par voie électronique dans le cadre des relations avec les autorités publiques de la Région de Bruxelles-Capitale

A-0446/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

A-0447/01-12/13 Proposition d'ordonnance visant à modifier l'ordonnance du 8 septembre 1994 réglementant la fourniture d'eau alimentaire distribuée par réseau en Région bruxelloise

B.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

B-0058/01-12/13 Proposition d'ordonnance relative à l'élection et à l'installation des conseils de l'action sociale.

B-0066/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 et signé à Genève le 28 février 2012.

C. TEXTES ADOPTÉS

Les projets et propositions adoptés en séance plénière sont présentés par commission.

C.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales

A-0272/01-11/12 Proposition de résolution relative à l'élaboration par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'un rapport d'activités en matière de relations extérieures
Proposition adoptée en séance plénière du 01/02/13

Cette résolution demande au Gouvernement de déposer et de présenter annuellement devant le Parlement un rapport d'activités et un programme des futures actions en matière de relations extérieures et d'y faire état de la présence de clauses sociales et environnementales, ainsi que de l'inclusion de clauses de respect des droits de l'homme et des normes fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des principes démocratiques dans les entités avec lesquelles la Région entretient des relations.

A-0300/01-11/12 Projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget des services du Gouvernement pour l'année 2008
Projet adopté en séance plénière du 08/03/13, ordonnance publiée au Moniteur du 29/05/13

Le compte relatif au budget des services du Gouvernement de l'exercice 2008 se clôture par un excédent de dépenses de 467.166.054 euros.

A-0301/01-11/12 Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2002

Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 06/12/12

Tous services réunis, le compte relatif au budget de l'exercice 2002 se clôture par un excédent de dépenses de 118.053.781,56 euros.

A-0302/01-11/12 Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2003

Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 07/12/12

Tous services réunis, le compte relatif au budget de l'exercice 2003 se clôture par un excédent de dépenses de 30.839.779,76 euros.

A-0308/01-11/12 Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2004
Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 06/12/12

Tous services réunis, le compte relatif au budget de l'exercice 2004 se clôture par un excédent de dépenses de 107.760.516,84 euros.

A-0317/01-11/12 Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe
Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 04/12/12

Le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe instituait une diminution de la base imposable des droits d'enregistrement à condition notamment que l'acquéreur maintienne sa résidence principale pendant une période minimale de cinq ans dans la Région de Bruxelles-Capitale. Tenant compte d'un avis motivé de la Commission européenne, cette ordonnance modifie ledit Code : au moins un des acquéreurs devra désormais maintenir sa résidence principale pendant une période minimale de cinq ans à l'adresse du bien acquis.

A-0318/01-11/12 Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits de succession
Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 04/12/12

Jusqu'ici, lors du calcul des droits de succession, les héritiers avaient, en ce qui concerne les instruments financiers cotés en Belgique, le choix d'opter parmi les cours boursiers de plusieurs mois de référence. Cette possibilité n'était pas offerte aux valeurs cotées sur un marché étranger. Cette ordonnance vise à répondre aux remarques émises par la Commission européenne qui, dans un avis motivé, jugeait le mécanisme contraire à la libre circulation des capitaux.

A-0321/01-11/12 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires
Projet adopté en séance plénière du 17/05/13, ordonnance publiée au Moniteur du 19/06/13

Le droit de gestion publique est le droit pour un opérateur immobilier public de gérer un immeuble abandonné qui n'a pas fait l'objet des travaux de rénovation dans les délais fixés par le Gouvernement en vue de le mettre en location. Un fonds permet l'octroi d'un prêt sans intérêt à l'opérateur public en vue de réaliser des travaux. Afin de se conformer à la modification législative de 2010, qui permet de prolonger la prise en gestion publique au-delà de neuf ans si l'opérateur s'est trouvé dans l'impossibilité de couvrir l'ensemble des frais engendrés par la gestion, il convenait de modifier l'ordonnance créant des fonds budgétaires ainsi que l'arrêté organisant ledit fonds.

A-0322/01-12/13 Modification budgétaire n°2 – 2012 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
Modification adoptée en séance plénière du 09/11/12

A-0391/01-12/13 Modification budgétaire n°1 – 2013 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
Modification adoptée en séance plénière du 17/05/13

A-0413/01-12/13 Modification budgétaire n°1 – 2013 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
Budget de l'exercice 2014 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
Budget de l'exercice 2014 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
Modification et budgets adoptés en séance plénière du 14/06/13

Le Parlement a donné un avis favorable et sans réserve sur les budgets et modifications budgétaires des Etablissements francophone et néerlandophone chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

A-0324/01-12/13 Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2005
Projet adopté en séance plénière du 22/03/13, ordonnance publiée au Moniteur du 15/04/13

Tous services réunis, le compte relatif au budget de l'exercice 2005 se clôture par un excédent de dépenses de 35.697.207,95 euros.

A-0325/01-12/13 Projet d'ordonnance établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale
Projet adopté en séance plénière du 21/12/12, ordonnance publiée au Moniteur du 08/02/13

Cette ordonnance vise à optimaliser la perception des revenus de la fiscalité régionale. Elle met fin à l'actuelle diversité de règles procédurales et standardise l'enrôlement, la perception et le recouvrement des différentes taxes régionales.

A-0326/01-12/13 Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2013

A-0327/01-12/13 Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2013

A-0329/01-12/13 Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2013

A-0330/01-12/13 Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2013
Projets adoptés en séance plénière du 21/12/12, ordonnances publiées au Moniteur du 08/02/13

A-0348/01-12/13 Proposition d'ajustement du budget du Parlement pour l'année budgétaire 2012
Proposition de budget du Parlement pour l'année budgétaire 2013
Propositions adoptées en séance plénière du 21/12/12

Les recettes 2013 de la Région sont estimées à 3.456.427.000 euros, soit une augmentation de 125.148.000 euros par rapport à l'ajusté 2012. Les dépenses 2013 de la Région sont estimées à 3.768.568.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 307.444.000 euros par rapport à l'ajusté 2012, et à 4.086.213.000 en engagements, soit une augmentation de 643.905.000 euros par rapport à l'ajusté 2012.

Les recettes 2013 du Parlement s'élèvent à 47.312.000 euros, soit 44.612.000 euros pour le budget ordinaire et 2.700.000 euros pour le budget extraordinaire. Les dépenses 2013 du Parlement s'élèvent à 47.968.000 euros, soit 44.561.000 euros pour le budget ordinaire et 3.407.000 euros pour le budget extraordinaire. Les dépenses ordinaires se répartissent en dépenses courantes et en dépenses de capital tandis que les dépenses extraordinaires se composent de dépenses pour la construction d'un bâtiment situé rue du Lombard et pour la rénovation de l'ancien Relais postal.

A-0331/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République de Croatie relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 9 décembre 2011
Projet adopté en séance plénière du 21/12/12, ordonnance publiée au Moniteur du 08/02/13

Cette ordonnance porte assentiment au traité d'adhésion de la Croatie, vingt-huitième Etat membre de l'Union européenne.

A-0332/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à l'Accord sur le transport aérien entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Washington le 30 avril 2007, et 2° au Protocole modifiant l'accord sur le transport aérien entre la Communauté signé à Bruxelles le 24 juin 2010
Projet adopté en séance plénière du 21/12/12, ordonnance publiée au Moniteur du 08/02/13

Cette ordonnance porte assentiment à un accord visant à se substituer aux accords aériens bilatéraux conclus entre les Etats membres et les Etats-Unis et pouvant être considéré comme un premier pas important dans la voie d'un marché transatlantique intégré du transport aérien. Son principal effet sera d'étendre substantiellement les possibilités, pour les compagnies aériennes des deux parties, d'exploiter des liaisons transatlantiques.

A-0336/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 23 octobre 2009, entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale

A-0337/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Australie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Canberra le 13 octobre 1977, telle que modifiée par le Protocole, signé à Canberra le 20 mars 1984 et le second Protocole, fait à Paris le 24 juin 2009 ; 2° au second Protocole, fait à Paris le 24 juin 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Australie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Canberra le 13 octobre 1977, telle que modifiée par le Protocole, signé à Canberra le 20 mars 1984

A-0338/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre la Belgique et le Danemark en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 16 octobre 1969, telle que modifiée et complétée par le Protocole signé à Copenhague le 27 septembre 1999 et par le Protocole fait à Bruxelles le 7 juillet 2009 ; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 7 juillet 2009, modifiant la Convention entre la Belgique et le Danemark en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 16 octobre 1969, telle que modifiée et complétée par le Protocole signé à Copenhague le 27 septembre 1999 ; 3° à l'échange de lettres du 9 et 16 février 2011

A-0339/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Finlande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur

le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 18 mai 1976, telle que modifiée par l'Accord additionnel signé à Bruxelles le 13 mars 1991 et par le Protocole fait à Bruxelles le 15 septembre 2009 ; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 15 septembre 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Finlande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 18 mai 1976, telle que modifiée par l'Accord additionnel signé à Bruxelles le 13 mars 1991 ; 3° à l'échange de lettres du 9 février et du 2 mars 2011

A-0340/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964, et modifiée par les Avenants des 15 février 1971, 8 février 1999, 12 décembre 2008 et 7 juillet 2009 ; 2° à l'Avenant, fait à Bruxelles le 7 juillet 2009, à la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964, et modifiée par les Avenants des 15 février 1971, 8 février 1999 et 12 décembre 2008

A-0341/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole final y relatif, signés à Luxembourg le 17 septembre 1970, tels que modifieés par les Avenants faits à Bruxelles le 11 décembre 2002 et le 16 juillet 2009 ; 2° à l'Avenant, fait à Bruxelles le 16 juillet 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole final y relatif, signés à Luxembourg le 17 septembre 1970, tels que modifiés par l'Avenant fait à Bruxelles le 11 décembre 2002 ; 3° à l'échange de lettres du 9 février et du 8 mars 2011

A-0342/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et les Protocoles Ier et II, signés à Luxembourg le 5 juin 2001, modifiés par le Protocole fait à Berlin le 23 juin 2009 ; 2° au Protocole, fait à Berlin le 23 juin 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et les Protocoles Ier et II, signés à Luxembourg le 5 juin 2001 ; 3° à la notification du 25 février 2011

A-0343/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le

revenu et sur la fortune, signée à Oslo le 14 avril 1988 et modifie é par le Protocole fait à Bruxelles le 10 septembre 2009 ; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Oslo le 14 avril 1988 ; 3° à l'échange de lettres du 9 février et du 11 avril 2011

A-0344/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Saint-Marin tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Saint-Marin le 1 décembre 2005, modifiée par le Protocole fait à Bruxelles le 14 juillet 2009 ; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 14 juillet 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Saint-Marin tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Saint-Marin le 21 décembre 2005 ; 3° à l'échange de lettres du 9 février et du 12 avril 2011

A-0345/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Singapour le 6 novembre 2006, modifiée par le Protocole fait à Singapour le 6 novembre 2006 et par le Protocole fait à Bruxelles le 16 juillet 2009 ; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 16 juillet 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Singapour le 6 novembre 2006 ; 3° à l'échange de lettres du 9 février et du 25 avril 2011

A-0346/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, signée à Bruxelles le 1er juin 1987, telle que modifiée par le Protocole fait à Paris le 24 juin 2009 ; 2° au Protocole, fait à Paris le 24 juin 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, signée à Bruxelles le 1er juin 1987

A-0375/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à : 1° la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République populaire de Chine tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et le Protocole, faits à Bruxelles le 7 octobre 2009, 2° l'échange de lettres du 30 mai et du 11 juillet 2011

A-0376/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à : 1° la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, signée à Tokyo le 28 mars 1968, telle que modifiée par le Protocole signé à Bruxelles le 9 novembre 1988 et le Protocole, fait à Bruxelles le 26 janvier 2010 ; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 26 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, signée à Tokyo le 28 mars 1968, telle que modifiée par le Protocole signé à Bruxelles le 9 novembre 1988

A-0377/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 10 novembre 2009, entre le Royaume de Belgique et la Principauté de Liechtenstein en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale
Projets adoptés en séance plénière du 28/06/13, ordonnances publiées au Moniteur du 23/07/13

Sous l'impulsion de la crise financière mondiale, la Belgique s'est engagée depuis 2009 dans un processus de réforme des conventions préventives de la double imposition. Cette réforme facilite l'échange de renseignements entre les administrations fiscales des différents pays. Dans ce cadre, les conventions préventives de la double imposition auxquelles ces ordonnances portent assentiment, empêchent qu'une personne physique ou morale se voit appliquer cumulativement les lois relatives aux impôts des États contractants et soit ainsi taxée deux fois sur les mêmes revenus et, ce faisant, stimulent l'investissement.

A-0347/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord multilatéral entre la Communauté européenne et ses États membres, la République d'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la République d'Islande, la République du Monténégro, le Royaume de Norvège, la Roumanie, la République de Serbie et la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo sur la création d'un espace aérien commun européen, fait à Luxembourg le 9 juin 2006
Projet adopté en séance plénière du 08/03/13, ordonnance publiée au Moniteur du 15/04/13

Cette ordonnance porte assentiment à un accord visant la création d'un espace aérien commun européen (EACE). L'EACE est fondé sur le libre accès au marché, la liberté d'établissement, des conditions de concurrence équitables et des règles communes, notamment en matière de sécurité, de sûreté, de gestion du trafic aérien et d'environnement.

A-0350/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Amendement aux articles 25 et 26 de la Convention d'Helsinki du 17 mars 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, fait à Madrid le 28 novembre 2003
Projet adopté en séance plénière du 22/03/13, ordonnance publiée au Moniteur du 15/04/13

Cette ordonnance porte assentiment à un amendement à la convention d'Helsinki visant à élargir la coopération et à faciliter la promotion de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau, en apaisant les relations entre les États en amont et en aval.

A-0358/01-12/13 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 30 mars 1995 relative à la publicité de l'administration

A-0359/01-12/13 Projet d'ordonnance modifiant la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes

A-0360/01-12/13 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 18 mars 2004 sur l'accès à l'information relative à l'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale
Projets adoptés en séance plénière du 17/05/13, ordonnances publiées au Moniteur du 19/06/13

Ces trois ordonnances visent à simplifier la procédure d'accès aux documents administratifs et à améliorer le fonctionnement de la Commission régionale d'Accès aux Documents Administratifs (CRADA).

A-0361/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 et signé à Genève le 28 février 2012
Projet adopté en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 03/09/13

Cette ordonnance porte assentiment à un protocole visant à offrir de plus larges garanties procédurales (plainte individuelle, communication interétatique des violations et procédure d'enquête) aux enfants (ainsi qu'aux représentants agissant en leur nom) qui s'estiment victimes de violations de la Convention relative aux droits de l'enfant ou d'un de ses protocoles additionnels.

A-0374/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais concernant le Traité de Lisbonne, fait à Bruxelles le 13 juin 2012
Projet adopté en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 04/09/13

Cette ordonnance porte assentiment à un protocole qui, suite aux résultats du référendum irlandais du 12 juin 2008 sur le Traité de Lisbonne, vise à clarifier le contenu, sans le modifier, et l'application de ce Traité et à apaiser les préoccupations du peuple irlandais concernant la politique fiscale, le droit à la vie, l'éducation et la famille, ainsi que la politique traditionnelle de neutralité militaire de l'Irlande.

A-0379/01-12/13 Proposition d'ordonnance visant à introduire un article 51bis dans le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe
Proposition adoptée en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 09/09/13

Cette ordonnance transpose partiellement dans la législation bruxelloise les réformes en matière de logement prévues dans le volet «simplification intrabruxelloise» de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État. Elle vise à éviter que les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), dans leurs opérations de rationalisation, aient à s'acquitter du droit de vente fixé à 12,5% par le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et réduit ainsi ce taux à zéro.

A-0395/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre global de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2012

A-0397/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République des Philippines d'autre part, fait à Phnom Penh le 11 juillet 2012
Projets adoptés en séance plénière du 12/07/13, ordonnances publiées au Moniteur du 03/09/13

Ces ordonnances portent assentiment aux accords de partenariat et de coopération avec le Vietnam et les Philippines visant à offrir un cadre moderne aux relations bilatérales existantes. Les accords sont des accords-cadres classiques qui comportent trois aspects habituels : le dialogue politique, la coopération économique, et la coopération dans d'autres domaines (commerce et investissements, environnement, énergie, science et technologie, enseignement et culture, travail, emploi et affaires sociales, migration et lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le crime organisé et la corruption).

A-0396/01-12/13 Projet d'ordonnance transposant la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE
Projet adopté en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 03/09/13

Cette ordonnance transpose la directive européenne 2011/16/UE visant à mettre en place un nouveau mécanisme de coopération administrative en vue d'établir une bonne gestion des régimes fiscaux au sein des États membres de l'Union européenne. Elle vise à éviter la double taxation, l'évasion et la fraude fiscales.

A-0418/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention du travail maritime, adoptée à Genève le 23 février 2006 par la Conférence internationale du Travail au cours de sa nonante-quatrième session (maritime)
Projet adopté en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 03/09/13

Cette ordonnance porte assentiment à la Convention du travail maritime visant principalement à codifier dans un texte unique les conventions et recommandations existantes en matière de travail maritime et à mettre

à jour les anciennes conventions afin qu'elles répondent mieux à la réalité du secteur. Le convention fixe également des règles uniformes visant à lutter contre toute concurrence déloyale de navires qui ne respectent pas les normes et s'attache à améliorer la sécurité maritime et à rendre la profession plus attrayante.

A-0428/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, fait à Bruxelles, le 12 décembre 2006
Projet adopté en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 03/09/13

Cette ordonnance porte assentiment à un accord visant à la libéralisation progressive des relations aériennes entre l'Union Européenne et le Maroc en échange de la reprise progressive, par ce dernier, de l'acquis communautaire en matière de transport aérien.

Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications

A-0354/01-12/13 Projet d'ordonnance concernant le cadre relatif au déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport
Projet adopté en séance plénière du 22/03/13, ordonnance publiée au Moniteur du 15/04/13

Cette ordonnance transpose la directive européenne 2010/40/EU visant principalement à assurer l'interopérabilité des données de trafic entre des applications différentes, afin qu'elles puissent être exploitées dans chacun des Etats membres de l'Union européenne.

A-0371/01-12/13 Proposition d'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant un cadre en matière de planification de la Mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité
Proposition adoptée en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 03/09/13

Cette ordonnance transpose dans la législation bruxelloise les réformes en matière de mobilité prévues dans le volet «simplification intrabruxelloise» de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État. Elle vise à instaurer une coordination plus étroite entre les politiques communales et régionale de mobilité, et prévoit l'élaboration, en concertation étroite avec les différentes communes bruxelloises, d'un plan régional de mobilité qui devra ensuite être mis en œuvre par le biais des dix-neuf plans communaux de mobilité.

A-0394/01-12/13 Projet d'ordonnance relative à l'accès et à l'échange d'informations sur les câbles souterrains et sur les conduites et les canalisations souterraines
Projet adopté en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 03/09/13

Cette ordonnance vise à améliorer la sécurité en mettant à disposition, via un guichet électronique unique, des informations existantes sur la localisation des câbles et des canalisations. La Région a opté pour le système fédéral CICC. Les impétrants sont désormais obligés de communiquer la position de leurs câbles et conduites.

A-0430/01-12/13 Proposition de résolution relative au projet de *De Lijn* «*Brabantnet*» et la création de lignes de trams transrégionales
Proposition adoptée en séance plénière du 12/07/13

Cette résolution a été élaborée par la commission de l'Infrastructure, suite à la présentation par *De Lijn* du projet de la Région flamande de construire quatre nouvelles lignes de tram reliant Bruxelles et la Flandre et aux auditions de représentants de la STIB et de la Commission régionale de la mobilité. Cette résolution demande au Gouvernement de veiller à ce que ce projet puisse également profiter aux Bruxellois tout en assurant la non-concurrence et la complémentarité des réseaux.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière

A-0312/01-11/12 Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 13 mai 2004 portant ratification du Code bruxellois de l'aménagement du territoire
Proposition adoptée en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 30/08/13

Cette ordonnance transpose dans la législation bruxelloise les réformes en matière d'urbanisme prévues dans le volet «simplification intra-bruxelloise» de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État. Elle vise à simplifier les procédures de demandes de permis d'urbanisme et à en raccourcir les délais en redéfinissant le rôle des deux acteurs que sont la Région et les communes.

A-0335/01-12/13 Projet d'ordonnance modifiant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire
Projet adopté en séance plénière du 01/02/13, ordonnance publiée au Moniteur du 22/03/13

Cette ordonnance vise à confirmer l'importance de la sensibilisation du public en termes de patrimoine, à confirmer le rôle de la Commission royale des monuments et sites (CRMS) dans la gestion du patrimoine classé, et à asseoir le rôle du plan de gestion patrimoniale.

Commission du Logement et de la Rénovation urbaine

A-0283/01-11/12 Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine et le Code bruxellois du Logement et relative à la réglementation des logements construits ou rénovés dans le cadre des contrats de quartier
Proposition adoptée en séance plénière du 23/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 18/12/12

Cette ordonnance vise, pour l'essentiel, à faire en sorte que les logements produits par les premiers contrats de quartiers soient soumis aux mêmes obligations que ceux produits par les «contrats de quartier durable», lancés à partir de 2011. Dorénavant, les 1200 logements assimilés au logement social produits par les contrats de quartier, auront tous les mêmes plafonds de revenus et le même mode de calcul des loyers que les logements mis en location par les Agences Immobilières Sociales (AIS).

A-0313/01-11/12 Proposition d'ordonnance portant modification de l'article 18 de l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement
Proposition adoptée en séance plénière du 23/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 18/12/12

Cette ordonnance vise à apporter aux dispositifs de lutte contre la vacance immobilière (taxes, droit de gestion publique,...) un outil efficace, en permettant au Gouvernement d'exiger d'Hydrobru et de Sibelga les chiffres relatifs aux consommations annuelles d'eau et d'électricité dans tous les immeubles situés sur le territoire de la Région. En effet, une consommation anormalement basse permet de repérer les immeubles laissés vides.

A-0355/01-12/13 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement
Projet adopté en séance plénière du 28/06/13, ordonnance publiée au Moniteur du 18/07/13

Cette ordonnance vise à rendre plus lisible le Code du Logement bruxellois, dont les révisions successives ont mis à mal la cohérence, et à adapter les dispositifs en fonction des difficultés d'application rencontrées sur le terrain. Au-delà des différentes améliorations techniques, cette ordonnance a également pour but d'intégrer certains concepts novateurs en matière de logement, comme par exemple les formes d'habitat communautaire ou intergénérationnel.

A-0378/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement
Proposition adoptée en séance plénière le 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 30/08/13

Cette ordonnance transpose partiellement dans la législation bruxelloise les réformes en matière de logement prévues dans le volet «simplification intrabruxelloise» de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État. Elle vise à réaliser un regroupement des trente-trois sociétés de logement social existant à Bruxelles, en seize sociétés au maximum. Cette réforme a pour but de réaliser des économies d'échelle et de renforcer par là même l'efficacité du secteur.

Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie

A-0353/01-12/13 Projet d'ordonnance portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie
Projet adopté en séance plénière du 19/04/13, ordonnance publiée au Moniteur du 21/05/13

Ce code, qui transpose plusieurs directives européennes, comporte différents volets. D'une part, il impose l'adoption d'un Plan régional air-climat-énergie qui dresse un état des lieux et établit des prévisions en matière d'énergie et de qualité de l'air. D'autre part, il intègre et modifie la législation existante relative à la performance énergétique des bâtiments (PEB), aux plans de déplacements et à la qualité de l'air ambiant. Enfin, il modifie plus substantiellement le système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

A-0384/01-12/13 Projet d'ordonnance relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale
Projet adopté en séance plénière du 31/05/13, ordonnance publiée au Moniteur du 21/06/13

Cette ordonnance, qui transpose la directive 2009/128/CE et remplace l'ordonnance du 1er avril 2004, prévoit un programme régional de réduction des pesticides visant à réduire fortement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, tant par les gestionnaires d'espaces publics que par les particuliers. Cette ordonnance prévoit une interdiction générale des pesticides dans les espaces publics pour le 1er janvier 2019 au plus tard.

A-0414/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant l'article 4 de l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la propreté
Proposition adoptée en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 04/09/13

Cette ordonnance transpose dans la législation bruxelloise les réformes en matière de propreté publique prévues dans le volet «simplification intrabruxelloise» de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État. Afin d'assurer une bonne coordination entre la Région et les communes pour le nettoiement des voiries, les communes pourront signer une convention avec l'Agence Bruxelles-Propreté, ayant pour objet de déterminer des objectifs communs et de procéder à une évaluation de ces objectifs. La gestion des parcs à conteneurs est transférée à l'Agence.

Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération

A-0151/01-10/11 Proposition d'ordonnance modifiant l'article 96 de la Nouvelle Loi communale du 24 juin 1988
Proposition adoptée en séance plénière du 22/02/13, ordonnance publiée au Moniteur du 22/03/13
Cette ordonnance permet de préciser, dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal, la manière dont les documents budgétaires sont transmis aux conseillers communaux, sur papier ou sur support électronique.

A-0314/01-11/12 Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et les sépultures afin de permettre le placement d'une dépouille mortelle dans une autre enveloppe d'ensevelissement que le cercueil
Proposition adoptée en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 03/09/13
Cette ordonnance permet aux personnes qui le souhaitent d'être enterrées dans un linceul plutôt que dans un cercueil. La commission a entendu à cette occasion un fonctionnaire de la ville d'Anvers, le président de la Fédération nationale des entreprises de pompes funèbres et le directeur du cimetière multiconfessionnel de Bruxelles.

A-0357/01-12/13 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 juin 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement du culte islamique
Projet adopté en séance plénière du 08/03/13, ordonnance publiée au Moniteur du 15/04/13

Cette ordonnance formalise le rôle dévolu à l'Exécutif des Musulmans de Belgique dans l'élaboration du budget des communautés islamiques et apporte quelques précisions d'ordre administratif à la législation existante en la matière.

A-0421/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale suite à la réforme de la législation relative aux marchés publics

A-0422/01-12/13 Proposition d'ordonnance modifiant les ordonnances des 14 mai 1998 et 19 juillet 2001 en ce qui concerne les références à la législation relative aux marchés publics
Propositions adoptées en séance plénière du 28/06/13, ordonnances publiées au Moniteur du 18/07/13

Ces ordonnances apportent des modifications techniques aux ordonnances susmentionnées afin de prendre en compte la réforme de la législation relative aux marchés publics et l'abrogation de deux directives européennes.

Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique

A-0352/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 9 février 2012 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les politiques croisées « emploi - formation »
Projet adopté en séance plénière du 22/02/13, ordonnance publiée au Moniteur du 25/03/13

Cette ordonnance vise une meilleure mise en œuvre de la formation professionnelle, qui relève de la Commission communautaire française (COCOF), et de l'emploi, qui relève de la Région. Ces deux matières sont très étroitement liées et font l'objet d'une série d'actions et de mesures que Bruxelles-Formation (COCOF) et Actiris (Office Régional Bruxellois de l'Emploi) mèneront ensemble (apprentissage des langues, centres de référence professionnelle, etc.), par le biais d'un dossier unique commun aux deux organismes.

A-0368/01-12/13 Projet d'ordonnance relative à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert de produits liés à la défense, d'autre matériel pouvant servir à un usage militaire, de matériel lié au maintien de l'ordre, d'armes à feu à usage civil, de leurs pièces, accessoires et munitions
Projet adopté en séance plénière du 31/05/13, ordonnance publiée au Moniteur du 21/06/13

Cette ordonnance, qui abroge la loi du 5 août 1991, énonce les conditions auxquelles il faut se soumettre pour obtenir du Gouvernement une autorisation de réaliser un acte de commerce transfrontalier d'armes.

A-0392/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération du 15 juillet 2011 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Communauté flamande concernant la collaboration en matière de politique du marché de l'emploi, de formation et de promotion de la mobilité des demandeurs d'emploi
Projet adopté en séance plénière du 12/07/13, ordonnance publiée au Moniteur du 09/09/13

Cette ordonnance porte assentiment à un accord qui renforce un premier accord passé avec la Flandre en 2006. Il vise à placer des demandeurs d'emploi bruxellois en périphérie flamande de Bruxelles, grâce à une collaboration entre Actiris et son homologue flamand, le *Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding* (VDAB).

Comité d'avis pour l'égalité des chances entres hommes et femmes

A-0271/01-11/12 à A-0271/05-12/13 Avis relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis le début de la législature, le comité d'avis a organisé une série d'auditions consacrées à des problématiques régionales ou bicommunautaires abordées sous l'angle du genre. Afin que ces auditions revêtent une certaine utilité, le comité d'avis a décidé d'élaborer des recommandations. Ces recommandations portent sur :
- l'emploi (A-0271/01-11/12) ;
- le logement (A-0271/02-11/12) ;
- la mobilité (A-0271/03-11/12) ;
- la santé et les affaires sociales (A-0271/04-12/13) ;
- l'environnement (A-0271/05-12/13).

C.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales

B-0051/01-11/12 Proposition de résolution visant la création d'une mission spécifique d'observation du vieillissement au sein de l'Observatoire de la Santé et du Social
Proposition adoptée en séance plénière du 22/02/13

Cette résolution demande au Collège réuni de se doter d'un outil permettant de se préparer au vieillissement de la population bruxelloise en confiant une mission spécifique d'observation de cette problématique à l'Observatoire de la Santé et du Social.

B-0054/01-11/12 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, signé à Bruxelles le 10 mai 2010
Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 07/12/12

Cette ordonnance porte assentiment à un accord instaurant un dialogue politique et visant à approfondir la coopération notamment en matière de lutte contre la pauvreté, de lutte contre la drogue et de soins de santé.

B-0055/01-11/12 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005, et à l'Acte final, faits à Ouagadougou, le 22 juin 2010
Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 18/12/12

Cette ordonnance porte assentiment à la révision de l'Accord de Cotonou, fondé sur le dialogue politique, les liens commerciaux et la coopération au développement, et à son adaptation aux évolutions des besoins, des réalités, du contexte international et des engagements de l'Union européenne en matière de coopération au développement.

B-0056/01-11/12 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération du 11 octobre 1999, signé à Kleinmond le 11 septembre 2009.
Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 18/12/12

Cette ordonnance porte assentiment à un accord modifiant en plusieurs points l'accord du 11 octobre 1999 dont le désarmement devient un élément essentiel.

B-0057/01-11/12 Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Djakarta le 9 novembre 2009
Projet adopté en séance plénière du 09/11/12, ordonnance publiée au Moniteur du 18/12/12

Cette ordonnance porte assentiment à un accord prévoyant des possibilités de coopération entre les deux parties dans des domaines liés notamment à l'immigration clandestine, au blanchiment de capitaux, au trafic de drogues, à la criminalité organisée et à la corruption.

B-0059/01-12/13 Projet d'ordonnance ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2012

B-0060/01-12/13 Projet d'ordonnance ajustant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2012
Projets adoptés en séance plénière du 21/12/12, ordonnances publiées au Moniteur du 08/02/13

Les recettes 2012 sont ajustées à 88.146.000 euros, soit une diminution de 440.000 euros par rapport à l'initial. Les dépenses 2012 sont ajustées à 91.547.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 167.000 euros par rapport à l'initial, et à 95.482.000 euros en engagements, soit une diminution de 1.244.000 euros par rapport à l'initial.

B-0061/01-12/13 Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2013

B-0062/01-12/13 Projet d'ordonnance contenant le Budget des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2013
Projets adoptés en séance plénière du 21/12/12, ordonnances publiées au Moniteur du 08/02/13

Les recettes 2013 sont estimées à 89.509.000 euros, soit une augmentation de 1.363.000 euros par rapport à l'ajusté 2012. Les dépenses 2013 sont estimées à 92.799.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 1.252.000 euros par rapport à l'ajusté 2012, et à 96.402.000 euros en engagements, soit une diminution de 920.000 euros par rapport à l'ajusté 2012.

B-0064/01-12/13 Projet d'ordonnance portant assentiment au : Traité entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République de Croatie relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 9 décembre 2011
Projet adopté en séance plénière du 22/02/13, ordonnance publiée au Moniteur du 25/03/13

Cette ordonnance porte assentiment au Traité d'adhésion de la Croatie, vingt-huitième Etat membre de l'Union européenne.

D. STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS, QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ

D.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

– **Séances plénières :** 33 interpellations, 91 questions d'actualité

– **Commissions :** 517 interpellations, 204 questions orales

  – Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales : 72 interpellations, 23 questions orales

  – Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications : 136 interpellations, 93 questions orales

  – Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière : 56 interpellations, 17 questions orales

  – Commission du Logement et de la Rénovation urbaine : 37 interpellations, 10 questions orales

  – Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie : 77 interpellations, 29 questions orales

  – Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération : 53 interpellations, 10 questions orales

  – Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique : 86 interpellations, 22 questions orales

– **Questions écrites :** 1032

D.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

– **Séances plénières** : 8 questions d'actualité

– **Commissions :** 52 interpellations, 22 questions orales

  – Commissions de la Santé : 13 interpellations, 9 questions orales

  – Commission des Affaires sociales : 33 interpellations, 12 questions orales

  – Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales : 6 interpellations, 1 question orale

– **Questions écrites :** 39

E. DÉBATS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Déclaration de politique générale du gouvernement (17/10/12 & 18/10/12)

Lors de la première séance de la session, le gouvernement présente sa déclaration de politique générale qui est suivie d'un débat. La discussion a porté sur les cinq défis majeurs, à savoir l'essor démographique, l'emploi et la formation, le défi environnemental, la lutte contre la dualisation de la ville et l'internationalisation de Bruxelles. Il a été rappelé que ces thématiques doivent se rejoindre pour former un projet de ville cohérent.

Déclaration du gouvernement (07/05/13)

Après sa prestation de serment, le nouveau Ministre-Président a fait une déclaration au nom de son gouvernement. La déclaration et le débat qui s'en est suivi ont porté sur les problèmes liés à l'explosion démographique avec ses implications aux niveaux scolaire, de l'emploi à pourvoir, du logement et des infrastructures. L'accent a particulièrement été mis sur à la dualité sociale, sur l'adoption du plan régional de développement durable (PRDD), sur l'accueil des nouvelles compétences et sur les possibilités offertes par le refinancement de Bruxelles.

Débat relatif au projet de Plan Régional de Politique de Stationnement (28/06/13)

L'enquête publique sur le projet de Plan Régional de Politique de Stationnement et la consultation des communes étant terminées, le gouvernement doit approuver ce plan après analyse des diverses remarques et de l'avis du Conseil d'Etat. En dehors du cadre du contrôle parlementaire classique (interpellations et questions), le Parlement a organisé un débat sur les orientations de ce plan.

F. DÉBATS EN COMMISSIONS

F.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications

A-0455/01-12/13 Présentation du plan d'investissement consolidé 2013-2025 du groupe SNCB (22/05/13)

La commission a entendu MM. Jannie Haek, Luc Lallemand et Marc Descheemaecker, administrateurs délégués respectivement de la SNCB-Holding, d'Infrabel et de la SNCB, concernant les futurs investissements ferroviaires en Région bruxelloise. Un débat s'en est suivi, au cours duquel les députés ont pu interroger les trois top managers sur les raisons du retard accusé par le RER, et sur les perspectives de développement du chemin de fer à Bruxelles, notamment en raison de la saturation de la Jonction Nord-Midi.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière

A-0386/01-12/13 Audition du Maître architecte (21/02/13)

La commission a entendu M. Olivier Bastin, Maître architecte de la Région, afin qu'il dresse, à mi-mandat, un bilan de sa mission. Afin d'illustrer la manière dont il travaille, le Maître architecte s'est particulièrement attardé sur quelques projets phares auxquels il a contribué. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie

Réunion conjointe de membres de la commission de l'Environnement avec des membres du Parlement flamand et du Parlement wallon (23/04/13)

Le 23 avril 2013, la présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et les membres effectifs de la commission de l'Environnement ont accueilli des représentants du Parlement flamand et du Parlement wallon pour un échange de vues sur le bassin de la Senne. Deux autres réunions interparlementaires ont été consacrées en 2013 à la problématique de la lutte contre les inondations.

Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique

Présentation du contrat de gestion entre la Région de Bruxelles-Capitale et Actiris (06/02/13)

La commission a entendu le Ministre chargée de l'Emploi à propos du contrat de gestion 2013-2017 d'Actiris, qui détaille les missions de l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Présentation du « Livre blanc des Missions locales » (27/02/13)

La commission a entendu des représentants de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP), qui ont exposé leurs revendications quant à la mise en œuvre de l'ordonnance du 27 novembre 2008. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Présentation de l'étude « Evaluation du dispositif relatif aux agents contractuels subventionnés (ACS) en Région de Bruxelles-Capitale » (17/04/13 & 24/04/13)

La commission a entendu Mme Daphné Valsamis, membre du bureau de consultance chargé par le Gouvernement d'analyser la politique menée à l'égard des agents contractuels subventionnés (ACS) ainsi que les possibilités d'amélioration du dispositif. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Présentation de l'étude « Analyse des déterminants du chômage urbain et politique de rééquilibrage entre l'offre et la demande de travail en Région de Bruxelles-Capitale » (05/06/13)

La commission a entendu Mme Marion Englert, chercheuse à l'ULB et auteure de cette étude, portant sur les causes spécifiques à Bruxelles du chômage. Un échange de vues avec les députés a suivi.

F.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

Commission des Affaires sociales

B-0067/01-12/13 Débat sur le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté (20/02/13)

La commission a entendu les membres du Collège réuni compétentes pour la politique de l'Aide aux personnes ainsi que des représentants d'associations actives dans ce secteur au sujet du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2012. Un échange de vues avec les députés a suivi.

F. LE BUDGET VOTÉ AU PARLEMENT

Une lecture attentive des dépenses inscrites dans les budgets permet d'évaluer les *choix de gouvernance*. Les nombreux chiffres, rubriques et sections traduisent les accords formels d'un accord de gouvernement, actualisé chaque année à travers les options des déclarations de politique générale.

Chaque année en décembre, le Parlement et l'ARCCC votent les budgets de la Région et de la Commission communautaire commune (CCC) de l'année suivante.

Pour l'année budgétaire 2013, ***les recettes (générales & spécifiques)*** étaient évaluées par la Région à **3.456.427.000** euros.

Les dépenses en termes de liquidations s'élevaient à ***3.613.042.000*** euros. ***Les dépenses en termes d'engagements*** s'élevaient à ***3.912.687.000*** euros.

Aperçu des budgets 2009-2013 de la Région
En euros x 1.000 /Consolidation de l'Agglomération incl. /endettement excl. /reproduction des budgets initiaux.

ANNEE	RECETTES			DEPENSES	
	Impôts régionaux	Part de l'IPP	Total (autres incl.)	Liquidations	Engagements
2009	1.164.555	901.188	2.767.789	3.125.105	3.167.013
2010	944.849	880.471	2.442.977	3.092.712	3.307.405
2011	1.058.990	944.405	3.136.693	3.269.186	3.293.418
2012	1.171.166	1.064.115	3.381.623	3.562.696	3.492.710
2013	1.179.639	1.089.765	3.456.427	3.613.042	3.912.687

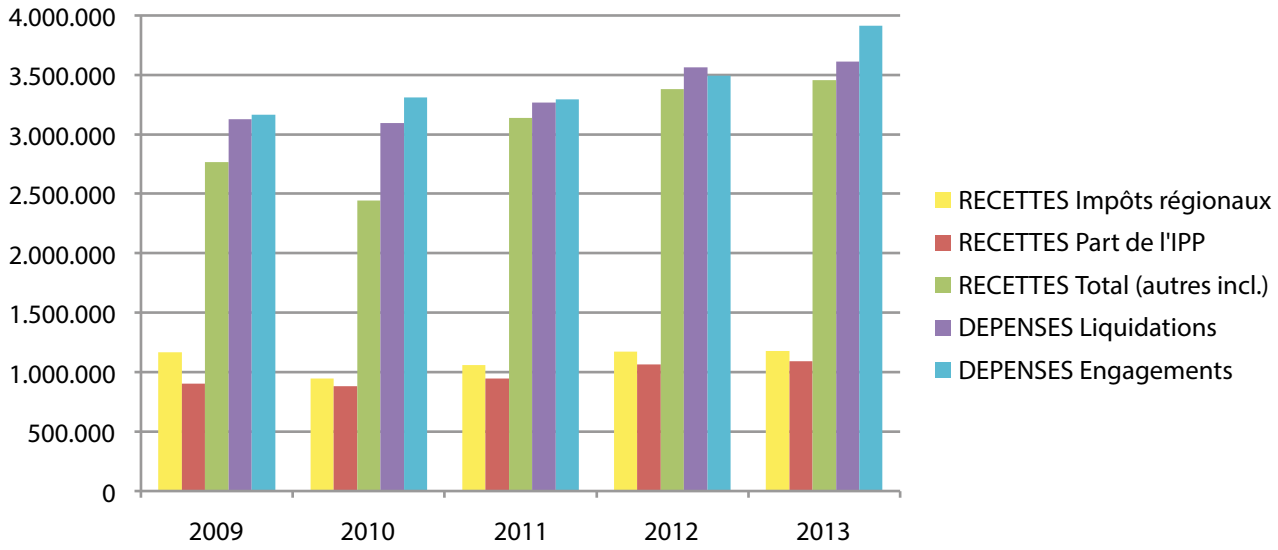

Aperçu des budgets 2009-2013 de la CCC
En euros x 1.000

ANNEE	RECETTES	DÉPENSES	
		Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
2009	85.411	86.141	91.026
2010	85.427	86.677	91.603
2011	85.825	87.421	94.825
2012	88.586	91.380	96.726
2013	89.509	92.799	96.402

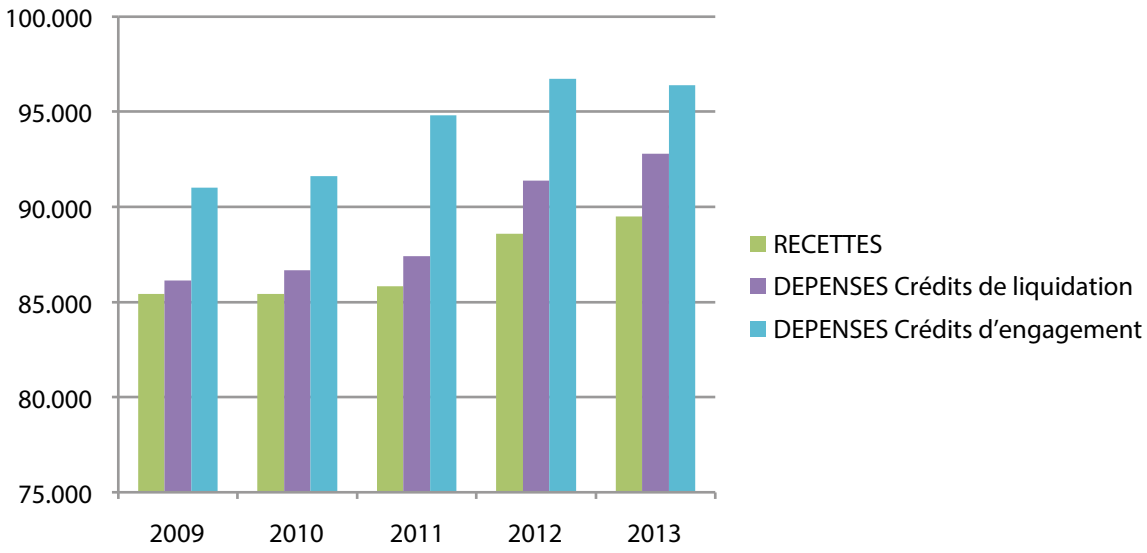

RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

A. INFORMATIONS À DESTINATION DU CITOYEN
B. ACCUEIL ET ÉDUCATION
C. RELATIONS INTERNATIONALES
D. OCCUPATIONS DES SALLES ET ÉVÉNEMENTS

Bureaux de la présidence

Moeder en Kind (1921) fusain sur papier, 148 x 100 cm

Constant Permeke (Anvers 31/07/1886 – Ostende 04/01/1952) est l'une des figures marquantes de l'expressionnisme flamand. Membre de l'Ecole de Laethem-Saint-Martin, il a brossé dans un style personnel et puissant, partiellement influencé par le cubisme et l'art africain, des personnages de la Flandre : marins, paysans aux contours robustes, mères aux formes généreuses. Cette maternité date de la période ostendaise de l'artiste, considérée comme le début de sa maturité.

A. INFORMATIONS À DESTINATION DU CITOYEN

A.1. Bienvenue au parlement bruxellois

Assister à une séance plénière ou à une séance de commission

Pour assister à une séance plénière (en principe, le vendredi) ou à une séance de commission, consultez le calendrier sur notre site web www.parlbru.irisnet.be, et rendez-vous dans les locaux du parlement bruxellois, rue du Lombard 73, muni(e) de votre carte d'identité.

Visiter notre assemblée

Le parlement bruxellois organise sur rendez-vous préalable des visites pour des groupes scolaires, des groupes d'étudiants ou d'adultes, accompagnées d'un exposé introductif, de la projection d'un film et de «questions-réponses», avec la possibilité également de dialoguer avec des parlementaires. Pour les 10 à 15 ans, le parlement bruxellois organise également le jeu de rôles «Democracity» (voir aussi le point «Accueil et éducation», p. 56).

Pour plus d'informations, adressez-vous au service des relations publiques, par courriel à relationspubliques@parlbru.irisnet.be *ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.*

A.2. Publications d'information

Toutes nos publications (bilingues ou trilingues), à l'exception de la brochure historique et du livre de prestige (trilingue – F/Nl/Angl) «Le Parlement bruxellois», sont à la disposition du public et peuvent être obtenues sur simple demande: le dépliant et la brochure «Le Parlement bruxellois» (FR/NL/Angl/Alld), la bande dessinée «Clara s'engage», la brochure «Le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a vingt ans», le dépliant historique sur le bâtiment.

Pour plus d'informations sur les publications,
adressez-vous au service des relations publiques,
par courriel à relationspubliques@parlbru.irisnet.be
ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.

B. ACCUEIL ET ÉDUCATION

B.1. Statistiques des visites guidées

B.1.1. Visites guidées sous la conduite du service des relations publiques :

Les visites sont guidées par les fonctionnaires des relations publiques, en français, en néerlandais ou en anglais. Elles sont gratuites et peuvent être organisées tous les jours ouvrables entre 9h30 et 12h, ou entre 14h et 17h. Elles durent de 1h30 à 2h et se clôturent par un rafraîchissement dans la cafétéria des députés.
Ci-dessous une liste des visites organisées en 2012-2013 :

- *Établissements scolaires :*

Écoles primaires : Sint-Jozefschool – 1170 Boitsfort (8 octobre 2012), Kasteel Beiaardschool – 1120 Neder-Over-Heembeek (22 octobre 2012).

Écoles Secondaires : Centre Scolaire Pierre Paulus – Saint-Gilles (5 octobre 2012), Ecole Saint-André – Ixelles (13 novembre 2012), Sint-Lodewijkscollege – Lokeren (17 décembre 2012), Institut des Filles de Marie – 1060 Saint-Gilles (14 janvier 2013), Athenée Royal Serge Creuz – 1080 Molenbeek-Saint-Jean (24 et 28 janvier 2013), Ecole Notre Dame des Champs – 1180 Uccle (22 février 2013), Sint-Pieterscollege – Leuven (4 et 5 février 2013), Athénée Emile Bockstael – 1020 Laeken (23 avril 2013).

Écoles supérieures et universités : Enseignement supérieur Parnasse-Deux Alice – 1200 Woluwé-Saint-Lambert (12 octobre 2012), EPFC – Enseignement de promotion et de Formation Continue – 1050 Ixelles (23 octobre 2012), EPHEC – Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales (19 novembre 2012), Enseignement supérieur Parnasse-Deux Alice – 1200 Woluwé-Saint-Lambert (28 novembre 2012), ULB Etudiants en droit – 1050 Ixelles (3 et 12 décembre 2012), groupe d'étudiants danois (4 mars 2012), ULB Etudiants en droit – 1050 Ixelles (4 mars 2013), ISFSC – Institut supérieur de formation sociale et de communication – 1030 Schaerbeek (5 mars 2013), Athénée royal Andrée Thomas – Forest (26 mars 2013), Etudiants de la VUB – 1050 Ixelles (18 mars 2013), Etudiants "University of Thessaly" – Grèce (30 mai 2013).

- *Autres*

Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (3 et 4 octobre 2012), asbl Siréas – 1050 Ixelles (10 octobre 2012), groupe d'entrepreneurs suédois (11 octobre2012), asbl Siréas – 1050 Ixelles (5 novembre 2012), asbl Le Piment – 1080 Molenbeek-Saint-Jean (8 novembre 2012), asbl Le Manguier en Fleurs – Anderlecht (20, 21 et 26 novembre 2012), asbl Siréas – 1050 Ixelles (27 novembre 2012), asbl Lire et Ecrire – 1030 Schaerbeek (6, 10 et 18 décembre 2012), Ancient Ford Belgium Club (23 janvier 2013), Atelier des Petits Pas – 1030 Schaerbeek (25 février 2013), Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (4 février 2013), CVO KHNB – Volwassenonderwijs Etterbeek (6 mars 2013), Atelier des Petits Pas – 1030 Schaerbeek (11 mars 2013), GEFIBRA – Senioren Financiën Brabant (19 mars

2013), KRAS Brussel Scholierenparlement – 1070 Anderlecht (17 avril 2013), vzw BON – 1030 Schaerbeek (19 et 22 avril 2013), CPAS Auderghem (22 avril 2013), vzw BON – 1030 Schaerbeek (2, 13, 14 et 16 mai 2013), Zilveren Passer Club Affligem (16 mai 2013), Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (21 mai 2013), vzw BON – 1030 Schaerbeek (23 et 27 mai 2013), Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (3 juin 2013), Stagiaires du Comité des Regions (4 juin 2013), Mission Locale de Forest (13 juin 2013), vzw BON – 1030 Schaerbeek (8 et 9 juillet 2013), Seniorencentrum Brussel (26 septembre 2013).

B.1.2. Visites guidées sous la conduite de parlementaires ou de groupes politiques :

Mme Els Ampe – Open VLD (29 mars, 27 avril et 1 juin 2013) ;
Mme Julie de Groote – cdH (20 avril 2013) ;
M. Serge de Patoul – FDF (20 octobre, 15 décembre 2012 et 2 février, 9 mars, 27 avril et 8 juin 2013) ;
Mme Brigitte De Pauw – CD&V (15 juin 2013) ;
M. Paul De Ridder – N-VA (21 novembre 2012) ;
M. Vincent De Wolf – MR (9 mars 2013)
Mme Françoise Dupuis – PS (2 juillet 2013) ;
M. Hamza Fassi-Fihri – cdH (24 avril et 15 juin 2013) ;
Mme Marie Nagy – Ecolo (25 mai et 1 juin 2013) ;
Mme Mahinur Ozdemir – cdH (15 mai 2013) ;
Mme Elke Roex – sp.a (17 avril 2013) ;
Mme Barbara Trachte – Ecolo (16 avril et 9 juillet 2013) ;
M. Jef Van Damme – sp.a (22 mars 2013) ;

—

Groupe CD&V (3 juillet 2013) ;
Groupe Ecolo (18 juin 2013).

B.2. Jeu de rôle « Democracity » – 26 séances avec quelque 620 jeunes

Démocracity est un jeu de rôle éducatif destiné aux 10 à 15 ans. Les jeunes “parlementaires” construisent ensemble, par le biais de la concertation et de l’argumentation, leur ville idéale. Un vote en séance plénière suit la discussion en commission.

A travers ce jeu de rôle, le parlement bruxellois souhaite familiariser, de manière ludique, les élèves au fonctionnement d’un parlement et à la prise de décision démocratique afin de les inciter à devenir de jeunes citoyens critiques.

Ci-dessous une liste des écoles qui ont participé à une séance de « Democracity » durant l’année parlementaire 2012 – 2013 :

Ecoles primaires : School van de Ursulinen –1081 Koekelberg (2 octobre 2012), Ecole Messidor – 1180 Uccle (9 et 11 octobre 2012), De Kadeekes – 1081 Koekelberg (23 octobre 2012), ’t Regenboogje – 1040 Etterbeek (6 novembre 2012), De Groene Parel – Sint-Pieters-Leeuw (27 novembre 2012), ‘t Plant’Zoentje – 1020 Laeken (5 décembre 2012), De Windroos – 1080 Molenbeek-Saint-Jean (6 décembre 2012), School Van Asbroeck – 1090 Jette (18 décembre 2012), Ecole Verrewinkel – 1180 Uccle (19 décembre 2012 et 9 janvier 2013), Ecole du Parc Malou – 1200 Woluwé-Saint-Lambert (10, 22 janvier, 30 avril et 14 mai 2013), Sint-Albertusschool – 1082 Berchem-Saint-Agathe (28 février 2013), Basisschool Floralia – 1200 Woluwé-Saint-Lambert (19 mars 2013), Vrije lagere school Mater Dei – 1150 Woluwé-Saint-Pierre (26 mars 2013), Klavertje 4 – 1000 Bruxelles (28 mars 2013).

Ecoles secondaires : Koninklijk Atheneum Vijverbeek – Asse (10 octobre et 15 novembre 2012), Athenée royal Jean Absil – 1040 Etterbeek (26 février et 12 mars 2013), Institut de la Vierge fidèle – 1030 Schaerbeek (27 février 2013), Don Bosco Groot-Bijgaarden (2 et 30 mai 2013).

C. RELATIONS INTERNATIONALES

C.1. Accueil de délégations étrangères

- ***Visite d'une délégation de l'Assemblée Nationale de la République présidentielle de l'Azerbaïdjan*** (Bruxelles, le 5 juin 2013)

La présidente, Françoise Dupuis, a reçu le mercredi 5 juin 2013 une délégation de l'Assemblée Nationale de la République présidentielle de l'Azerbaïdjan, conduite par M. Fuad Muradov, dans le cadre d'une visite de travail en Belgique et aux Institutions européennes.

Le Parlement de l'Azerbaïdjan (Mili Majlis) est monocaméral et compte 125 membres.

L'objet de la rencontre a porté sur la structure fédérale de la Belgique et sur le fonctionnement du parlement bruxellois. La position-clé de Bruxelles sur le plan international, comme siège des institutions européennes mais également de plusieurs institutions internationales, a aussi été à l'ordre du jour.

C.2. Déplacements en Belgique et à l'étranger

C.2.1. Participation à des réunions internationales

- ***Visite à Berlin pour le 20e anniversaire de l'accord de coopération et d'amitié avec la Ville de Berlin*** (Berlin, 26 et 27 octobre 2012)

La présidente, Françoise Dupuis, a représenté la Région le mercredi 5 juin 2013 aux festivités de la Ville de Berlin. Une délégation bruxelloise y avait été invitée par le Maire de la Ville de Berlin dans le cadre du 20e anniversaire de l'accord de coopération et d'amitié entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Berlin.

- ***CALRE - Le parlement investi de la présidence pour l'année 2013***

La CALRE, qu'est-ce que c'est ?

Soucieuse de se concerter et d'intervenir davantage dans l'élaboration des décisions prises par l'UE, des assemblées régionales à pouvoir législatif de divers pays ont fondé en 1997 la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), qui rassemblait à l'origine les parlements des régions allemandes, autrichiennes, espagnoles, italiennes et belges. Depuis, plusieurs assemblées à pouvoir législatif d'autres pays d'Europe ont adhéré au réseau telles celles de l'Ecosse, du Pays de Galles, de l'Irlande du Nord, de Madère, des Açores…

Depuis sa création, les présidents des assemblées régionales, considérant que le niveau régional met en oeuvre des politiques plus proches du citoyen, revendiquent d'être davantage associés au processus décisionnel européen. Le plus proche des trois niveaux de décision (Europe, Etat national, Région) est, selon eux, le mieux placé pour surveiller le respect du principe de subsidiarité : l'UE ne devrait intervenir que lorsque le niveau de pouvoir national, régional ou local n'est pas adéquat. Ils considèrent, par ailleurs, que la globalisation rend encore plus nécessaire le renforcement du processus de régionalisation et de décentralisation.

• 16ème assemblée générale

Lors de la **16ème assemblée générale de la Conférence des Assemblées législatives des Régions de l'Union européenne (CALRE)** qui s'est tenue du **28 au 30 novembre 2012 à Mérida** (capitale de la région d'Estrémadure), la présidence de la CALRE à été proposée au parlement bruxellois. **Françoise Dupuis**, présidente du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, a été élue à l'unanimité. Elle a présidé cette association européenne qui réunit actuellement 74 régions d'Europe du 1 janvier au 31 décembre 2013.

La **cérémonie officielle de transfert de présidence et la première séance de travail** a eu lieu le **mercredi 16 janvier 2013 à Bruxelles** dans les locaux du parlement bruxellois. Lors de cette cérémonie, le président du Parlement d'Estrémadure et président sortant de la CALRE, Fernando Manzano, a transmis les dossiers de la présidence et le symbole de la CALRE, la Makhila (un bâton traditionnel basque, signe distinctif ou compagnon de marche, il est un élément essentiel de la culture basque) à la présidente Françoise Dupuis.

• Première réunion du Comité permanent

La **première réunion du Comité permanent de la session 2013 de la CALRE,** présidéé par Françoise Dupuis, s'est tenue le **mardi 26 février 2013 à Bruxelles**, dans les locaux du Comité des Régions. Les autres réunions du Comité permanent ont eu lieu à Venise (avril 2013) et à Friedrichshafen (juillet 2013).

A l'entame de cette première réunion, la présidente a présenté le programme que la CALRE a mis en œuvre en 2013 :

1. Contrôle de la dette
Il a été question du cadre financier 2014-2020 de l'UE et des effets sur les régions du pacte budgétaire européen qui contraint les Etats membres, et donc les régions, à une réduction progressive de leur dette avec pour conséquence des restrictions de moyens disponibles à la mise en oeuvre des politiques régionales. La CALRE a insisté sur le besoin d'éviter les écueils d'une rigueur trop contraignante.

2. Immigration
Dans une Europe confrontée au viellissement de sa population et à un taux de natalité en baisse constante, la gestion des flux migratoires, problème particulièrement sensible dans certaines régions frontalières, doit être concertée. Suite à la crise économique de 2008, certaines Régions ont vu leur taux de chômage croître de manière inquiétante alors que d'autres peinent à trouver une main d'oeuvre adéquate. L'immigration interne à l'Union européenne permet de parer en partie ces difficultés.

3. 2013 : année européenne des citoyens
2013 était l'année européenne des citoyens, une occasion pour informer les Européens sur les droits offerts par la citoyenneté européenne.

4. Réduction du déficit démocratique de l'UE
La présidence de la CALRE s'est efforcée à soutenir toute initiative visant à renforcer la légitimité démocratique de l'Union européenne et à réduire le fossé entre les institutions et les citoyens.

5. Coopération avec les institutions européennes
La présidence de la CALRE a poursuivi le renforcement des liens établis avec les institutions européennes : le Comité des Régions (Cdr), le parlement et la Commission ainsi qu'avec les instances représentant les pouvoirs locaux et régionaux.

Six groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année et ont remis leurs conclusions lors de l'Assemblée plénière qui s'est tenue à Bruxelles les 21 et 22 octobre 2013.

Le groupe de travail sur la subsidiarité s'est déroulé sous la présidence du Conseil régional des Abbruzzes (Italie) ; le Conseil régional de la Vénétie (Italie) a assumé la responsabilité des travaux sur le fédéralisme financier ; le Conseil régional du Trentin Haut-Adige (Italie) a présidé les travaux sur les zones urbaines et rurales, la réflexion sur la e-démocratie a échu au parlement de l'Andalousie (Espagne) et le groupe de travail sur l'égalité des genres à l'Assemblée des Îles Aland (Finlande).

• Deuxième réunion du Comité permanent

Lors du **2ème Comité permanent** qui s'est déroulé à **Venise le 15 avril 2013,** à l'invitation de M. Clodovaldo Ruffato, président du Conseil régional de Vénétie, les membres du Comité permanent ont débattu du projet de cadre financier pluriannuel européen, à l'époque en cours de négociation entre le parlement européen et le Conseil. Ils ont également discuté d'une demande de modification des statuts de la CALRE, tendant à instaurer une présidence tournante de la Conférence, sans trancher ce point.

Le Conseil régional de Vénétie a saisi l'occasion de la tenue du Comité permanent dans ses locaux pour organiser le même jour une réunion du groupe de travail de la CALRE sur le fédéralisme financier. Les participants au groupe de travail ont débattu de l'opportunité éventuelle de transférer vers les régions certaines compétences fiscales nationales. À ce propos, Mme Dupuis a eu l'occasion de partager l'expérience de la Région de Bruxelles-Capitale en terme de compétences fiscales propres.

• Groupe de travail "subsidiarité"

Le **10 mai 2013 à Rome**, la Présidente a participé au **groupe de travail "subsidiarité"**.

À cette occasion, les membres du groupe de travail ont débattu de l'opportunité de renforcer les contrôles de subsidiarité au sein des parlements régionaux membres de la CALRE, afin de mieux porter la voix des assemblées régionales auprès des instances de l'Union européenne. Le thème de la mobilité urbaine a été sélectionné pour en examiner les aspects liés à la subsidiarité.

• Groupe de travail "e-démocratie"

Le **29 mai 2013 à Séville**, la Présidente a participé aux travaux du **groupe de travail "e-démocratie"**.

L'objectif de ce groupe de travail est d'analyser dans quelles mesures les nouvelles technologies, et notamment les réseaux sociaux, peuvent être utilisées pour rapprocher les citoyens des institutions parlementaires.

Il a été souligné, lors des débats, que les nouvelles technologies sont mobilisables pour instaurer une plus grande transparence de l'activité parlementaire.

Les participants ont discuté de l'utilisation de ces outils au niveau des différentes phases du travail parlementaires pouvant intéresser les citoyens : l'information, la consultation, la délibération et le vote.

Si aujourd'hui, la première phase est entièrement opérationnelle au sein des parlements régionaux membres de la CALRE, les expériences menées en matière de consultation, de délibération et de vote n'en sont qu'à leur balbutiement. Certaines d'entre elles ont été évoquées.

• Troisième réunion du Comité permanent

Le 26 juin 2013, le 3ème Comité permanent a été invité à se réunir **à Friedrichshafen** par le président du Parlement du Bade-Wurtemberg, Guido Wolf. Les participants à la réunion ont discuté des priorités politiques de l'Union européenne pour 2014. De même, ils ont poursuivi le débat sur la réforme de la CALRE. Afin d'accélérer les discussions à ce sujet, la création d'un groupe de réflexion sur l'avenir de la CALRE, présidé par Françoise Dupuis, a été décidée.

• Groupe de travail "modèles de démocratie régionale"

Le 8 juillet 2013, à Saint-Jacques de Compostelle, la présidente a participé aux travaux du **groupe de travail "modèles de démocratie régionale".**

Les membres présents à la réunion ont débattu de l'opportunité de réformer le système parlementaire pour le rendre plus efficace, plus transparent et plus proche des citoyens. Les

différentes pistes de réforme ont été évoquées lors de la réunion.

Lors de la présidence bruxelloise, **le groupe de réflexion sur l'avenir de la CALRE**, mis en place pour réfléchir aux différentes pistes de réforme applicables à celle-ci, s'est réuni deux fois à Bruxelles **les 4 septembre et 20 octobre 2013**. Françoise Dupuis a dirigé les travaux de ce groupe de rélexion qui a soumis ses propositions à l'Assemblée générale.

• 17ème assemblée générale

La 17ème assemblée générale, réunissant les présidents d'une quarantaine de parlements régionaux, a également eu lieu à Bruxelles **du 20 au 22 octobre 2013**.

Lors de cette assemblée générale, les membres de la CALRE ont adopté les conclusions des groupes de travail. L'assemblée générale a également adopté une importante réforme des statuts de la CALRE, proposée par la Présidente, dans le but de rendre celle-ci plus efficace à l'avenir. Les membres de l'assemblée ont adopté la déclaration de Bruxelles. Enfin, la candidature de la Galice pour assurer la présidence en 2014 a été approuvée par les membres de l'assemblée. Conformément aux statuts de la CALRE, Françoise Dupuis sera Vice-présidente de l'association en 2014

Pour plus d'informations sur la CALRE et ses activités, vous pouvez consulter le site internet www.calrenet.irisnet.be

11ème Conférence des Présidents des Parlements des Régions-Capitales de l'UE
(Bruxelles, du 18 au 20 février 2013)

La onzième Conférence des Présidents des Parlements Régions-Capitales de l'UE s'est déroulée à Bruxelles du 18 au 20 février 2013. Les présidents des parlements de Vienne, Madrid et Berlin y ont participé.

Lors de la dixième rencontre à Vienne en 2011, les délégations avaient travaillé sur des sujets d'une importance cruciale pour les Régions-capitales : le logement et la rénovation urbaine.

De commun accord ils avaient arrêté l'ordre du jour de la rencontre sur un autre enjeu majeur : la croissance démographique, à laquelle nos villes-régions devront toutes faire face au cours de la décennie à venir et qui influera profondément sur la plupart des axes politiques qu' elles gèrent.

Le professeur Patrick Deboosere de la VUB, spécialiste de la démographie bruxelloise, a esquissé, chiffres à l'appui, les perspectives démographiques pour la Région de Bruxelles-Capitale et a établi, grâce aux données transmises par les services des assemblées hôtes, les convergences et divergences d'évolution de la population au sein des Régions-capitales concernées, et leurs impacts sur les choix politiques à poser.

La croissance démographique a, comme mentionné plus haut, des incidences sur à peu près toutes les politiques menées au niveau régional ; il ne fut pas possible d'en épuiser le sujet en deux jours de conférence.

Il a, dès lors, fallu poser un choix pour la deuxième session de travail : la présidente Françoise Dupuis l'a porté sur les politiques à conduire dans le cadre de la petite enfance. Madame Perinne Humblet, professeure à l'ULB, a éclairé les députés sur les nouvelles infrastructures à prévoir dans ce domaine.

Plus de détails sur les perspectives démographiques dans la Région de Bruxelles-Capitale, veuillez consulter le site de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) : www.ibsa.irisnet.be.

Le parlement Benelux

Le Benelux (acronyme de Belgique, Nederland, Luxembourg) est une union économique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ces trois Etats se sont unis à la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour former une entité économique plus forte face à des pays voisins plus grands.

Le Conseil interparlementaire Benelux (parlement Benelux) rend des avis aux trois gouvernements afin d'améliorer et de stimuler la coopération économique et transfrontalière entre les trois pays.

Sept membres de la Chambre des représentants, trois membres du Sénat, cinq membres du parlement flamand, deux membres du parlement de la Communauté française, deux membres du parlement wallon, un membre du parlement bruxellois et un membre du parlement de la Communauté germanophone siègent au sein du parlement Benelux au côté de 21 élus néerlandais et de sept élus luxembourgeois.

M. Willem Draps (MR) siège au Conseil interparlementaire Benelux au nom du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les séances plénières du parlement se tiennent alternativement (par tranche de deux ans) à Bruxelles, La Haye ou Luxembourg.

Les séances plénières des 14 et 15 décembre 2012 se sont tenues à La Haye sous la présidence de M. Jack Biskop (Pays-Bas).

Les travaux du premier jour ont eu trait au livre blanc européen des retraites, aux réseaux transeuropéens(RTE-T) et à leurs conséquences pour les pays du Benelux (point présenté par M Willem Draps, président de la commission des finances et de la mobilité du parlement Benelux et député bruxellois), au droit d'accès des chiens d'assistance, à la conférence sur le volet social et la création d'emplois dans le cadre du développement durable concernant la gestion de nos forêts. A l'ordre du jour également les contacts avec l'Assemblée balte, un rapport sur la conférence des présidents de parlement du Conseil de l'Europe, le plan annuel 2013 et le programme de travail commun 2013 /2016 de l'Union Benelux.

La séance plénière du 15 décembre 2012 fut consacrée au rapport sur la suppression du train Benelux et aux travaux du forum énergétique pentalatéral (allemand, belge, français, luxembourgeois et néerlandais) créé pour lutter contre le réchauffement climatique par une approche intégrée des politiques énergétiques. La coopération en matière de défense entre les trois pays a clos les travaux de cette deuxième journée.

Les séances plénières des 15 et 16 mars 2012 se sont également tenues à La Haye, sous présidence néerlandaise. La plus-value de la coopération Benelux et la coopération avec le Comité des ministres, les réseaux de transports transeuropéens, la fraude carrousel à la TVA, la coopération en matière de Défense et la problématique du péage routier étaient notamment à l'ordre du jour.

Les dernières séances plénières des 14 et 15 juin 2013 ont eu lieu à Luxembourg sous la présidence de M. Marcel Oberweis. Après un vibrant plaidoyer en faveur de l'institution prononcé par Jean-Claude Juncker, premier ministre luxembourgeois, le premier point à l'ordre du jour fut consacré à une nécessaire collaboration accrue entre les trois pays en matière d'immigration. Le développement de l'économie solidaire, qui entend utiliser les méthodes de l'entreprise au profit d'un objectif sociétal fut le deuxième point, suivi d'une intervention sur les recommandations relatives à la sécurité de la chaîne alimentaire.

La séance plénière du 15 juin 2013 a été clôturée par un rapport sur les problèmes rencontrés par le Fyra, ce TGV qui devait relier Bruxelles à Amsterdam et par une intervention sur la coopération transfrontalière en matière de criminalité et de cybercriminalité.

La prochaine session plénière aura lieu à Luxembourg les 6 et 7 décembre 2013.

Vous trouverez les comptes-rendus intégraux de ces trois séances sur le site www.benelux-parlement.eu dans la rubrique documents.

Salon des dames

La statue qui bouge d'Edgard Tytgat (Bruxelles, 1879 – Woluwé-St-Lambert, 1957)
Huile sur toile, 75 x 95 cm, 1955

Le thème classique du modèle dans l'atelier est revisité par l'artiste en lui superposant avec fantaisie celui du regard posé sur l'art. Alors que le regard du spectateur, comme celui de l'artiste (M. Edgard Tytgat, dans son propre atelier), suit la ligne de fuite donnée par la grande fenêtre de gauche, il ne rencontre que le regard, bien réel de la statue par rapport à laquelle le modèle pose de dos en symétrie croisée, plongeant son regard plus loin le long de la ligne de fuite, vers une autre statue représentée fantômatiquement dans le jardin, créant un double effet de faux jeu de miroirs, accentué par le plan perpendiculaire de la double porte grande ouverte. La chair et sa copie se mêlent de façon enjouée dans la perception du mouvement statique, créant la confusion entre les réalités.

D. OCCUPATIONS DES SALLES ET ÉVÉNEMENTS

L'occupation des salles et locaux du parlement est conditionnée au respect de critères stricts et limitatifs fixés par le Bureau du parlement, qui prend toute décision en la matière.

D.1. Occupations des salles

Occupations pour des activités du parlement bruxellois

date	activité	salle
10 janvier 2013	Réception de Nouvel An	salle des glaces
4 mai 2013	Fête de l'Iris - réception	salle des glaces et salons
5 mai 2013	Fête de l'Iris – journée portes ouvertes	parcours dans le bâtiment
17 mai 2013	Réception – délégation de la Gay Pride	grand salon
7 juin 2013	Inauguration du portrait de Magda De Galan, présidente du parlement de 2004 - 2009	galerie des portraits - deuxième étage
5 juillet 2013	Inauguration du bâtiment rue du lombard 77 – futur siège PFB	salle polyvalente (rue du Lombard 77) et jardin
15 septembre 2013	Journées du Patrimoine 2013	parcours dans le bâtiment

Occupations pour des activités des groupes politiques

date	activité	salle
5 novembre 2012	Groupe Ecolo - colloque « Métabolisme territorial »	hémicycle et salle des glaces
24 novembre 2012	Groupe NVA – « Journée de rencontre idéologique »	salle polyvalente
30 novembre 2012	Groupe Open VLD – soirée-débat « Le rôle de l'Europe à Bruxelles»	salle polyvalente
2 mars 2013	Groupe MR - colloque « Pouvoirs communaux - Pouvoir régional »	hémicycle et salle des glaces
16 mai 2013	Groupe MR – soirée-débat, en collaboration avec le Groupe Open VLD, « Les droits familiaux des holebis en Belgique et dans l'UE » dans le cadre de la 'Pride week'	salle polyvalente

Salon des ambassadeurs

Sainte-Gudule de Raphaël Dubois (1888-1960)

Huile sur panneau de bois, 118 x 98 cm, 1917

La manière impressionniste dont la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule est représentée n'est pas sans rappeler les vues de la cathédrale de Rouen peinte par Monet sous divers éclairages selon le moment de la journée, en 1893 et 1894. Il n'est donc pas exagéré de parler d'impressionnisme tardif dans le cas présent, ce qui n'enlève rien à la qualité de l'oeuvre. L'artiste a pris le parti de montrer la cathédrale depuis le haut de la place Sainte-Gudule, prolongeant la perspective vers la rue d'Assaut et offrant un panorama du centre ville sous une lumière diffuse.

date	activité	salle
22 mai 2013	Groupe Ecolo - colloque « Troisième âge et diversité»	hémicycle, salles de commissions 321,323, fermette, salle polyvalente et salles des glaces
28 mai 2013	Groupe Ecolo - colloque « Arbres dans l'espace public»	hémicycle et salle des glaces
3 juin 2013	Groupe PS – séminaire « Enseignement supérieur»	salle de commission 323
3 juin 2013	Groupe CD&V - matinée d'étude avec comme thème « Interaction entre recherche, enseignement et le domaine de la profession infirmière»	salle polyvalente
6 juin 2013	Groupe CD&V - série d'exposés « Art Connoissors Talks»	salle polyvalente
19 septembre 2013	Groupe Ecolo - colloque « Le réseau express bruxellois»	hémicycle, cafetéria et salle des glaces
25 septembre 2013	Groupe Ecolo - colloque « L'opportunité du transfert des compétences pour développer un projet de politique de santé harmonieuse sur la Région de Bruxelles-Capitale»	hémicycle, salles de commissions 321,323, fermette, salle polyvalente et salle des glaces

Occupations pour des activités initiées par des membres du gouvernement bruxellois

date	activité	salle
25 octobre 2012	Ministre-President Charles Picqué – réception Journées du Patrimoine 2012	salle des glaces
20 novembre 2012	Ministre Benoît Cerexhe - « la présentation de la nouvelle circulaire sur l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics»	hémicycle
21 février 2013	Secrétaire d'Etat Christos Doulkeridis (Ministre-Président du Collège van de la Cocof) - journée internationale d'étude « Quand le tourisme questionne la mémoire»	salle des glaces
25 février 2013	Ministre Brigitte Grouwels (membre du Collège de la VGC) rencontre« Ethique et diversité»	salle polyvalente
31 mai 2013	Ministre Brigitte Grouwels – réception « 20ième anniversaire du Port de Bruxelles»	salle des glaces

Salon des ambassadeurs

La Porte de Namur (vers 1925) Huile sur toile, 97 x 104 cm

Pierre THEVENET (Bruges, 1870 – Bruxelles, 1937) , peintre autodidacte, est généralement classé parmi les post-impressionnistes. Après la première guerre mondiale, il s'est fixé à Paris, non sans effectuer de fréquents retours en Belgique. La Porte de Namur nous est montrée telle qu'elle devait apparaître au milieu des années 1920. L'ancienne fontaine, transférée au Heysel depuis l'aménagement du boulevard périphérique, occupe le centre de la composition, entourée d'édifices encore reconnaissables actuellement. Cette oeuvre de fin de carrière montre indéniablement une similitude de graphisme avec la bande dessinée belge naissante.

Occupations pour des activités initiées par des tiers

date	activité	salle
24 octobre 2012	Observatoire de la santé et du social – colloque « Jeunes en transition, adultes en devenir » Rapport 2012 de l'état de la pauvreté dans la RBC	hémicycle, salles de commissions 321 et 323 et cafetéria
7 novembre 2012	Conservatoire royal de Bruxelles – concert « Bestiaires »	grand salon
22 novembre au 5 décembre 2012	uFilm Production – tournage de scènes du film « Grace de Monaco »	salle des glaces et salons
23 au 30 novembre 2012	IHECS – exposition de photos d'étudiants sur l'emploi	centre d'accueil et d'information
10 au 14 décember 2012	Association Francolympiades – expositions de dessins d'enfants	centre d'accueil et d'information
13 décembre 2012	ULB – colloque « Bruxelles, ville étudiante »	salle des glaces
15 janvier 2013	ULB – conférence « Enfances et bien-être : quels nouveaux défis en région bruxelloise ? »	hémicycle
30 janvier 2013	Conservatoire royal de Bruxelles – concert « Autour des lettres de Mozart»	grand salon
25 mars 2013	Brusselse Welzijns- en Gezondheidsraad (Conseil bruxellois pour le bien-être et la santé) – présentation « l'histoire des institutions bruxelloises»	salle polyvalente
17 au 21 et le 24 avril 2013	Conservatoire royal de Bruxelles - festival "Courants d'airs"	grand salon
17 avril 2013	Kras Brussel – séance de clôture scholierenparlement	hémicycle
15 mai 2013	Green – Parlement des jeunes bruxellois pour l'environnement	hémicycle
31 mai 2013	Croix-Rouge de Belgique – collecte de sang	salle des glaces
6 juin 2013	asbl SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises) – conférence bilingue (FR/NI) destinée aux représentants régionaux et communaux, au personnel des administrations publiques et aux acteurs de l'économie sociale	hémicycle

D.2. Evénements organisés par le parlement ou en collaboration avec d'autres organisations

- ***Film «Grace de Monaco»*** – 22 novembre au 5 décembre 2012

Le Bureau a donné son accord pour le tournage dans la salle des glaces et les salons de scènes du film «Grace de Monaco», avec Nicole Kidman dans le rôle de Grace Kelly et Tim Roth dans celui du Prince Rainier III.
Le film, une collaboration entre la société de production «uFilm Production SPRL» (dont le siège est situé avenue Louise 235 à 1050 Bruxelles) et Stone Angels, est une plongée instantanée dans une année de la vie de Grace Kelly. Il sera diffusé dans les cinémas belges début 2014.
(En résumé: Le film «Grace de Monaco» se déroule dans les années 1961 et 1962. La principauté vit une crise politique opposant le Prince Rainier et Charles De Gaulle, alors président de la République française. La Princesse jouera un rôle diplomatique majeur pour tenter de dénouer la crise).

- ***Exposition «brussels@work»***
  – 23 au 30 novembre 2012

Dans le cadre de leur formation, des étudiants de deuxième Master en Presse et Information de l'IHECS (Institut des Hautes Etudes des Communications sociales de Bruxelles situé rue de l'Etuve, à deux pas du parlement) ont réalisé des reportages et des travaux de photographie sur le thème de l'emploi, une des compétences régionales.

L'exposition «brussels@work» s'est tenue du vendredi 23 au vendredi 30 novembre 2012 dans le centre d'accueil et d'information. Il s'agissait d'une troisième collaboration entre l'IHECS et le parlement bruxellois.

- ***Exposition de dessins d'enfants*** – 10 au 14 décembre 2012

Du lundi 10 au vendredi 14 décembre 2012, des dessins d'enfants ont été exposés au Centre d'accueil et d'information de notre assemblee.

Cette exposition, organisée par l'association Francolympiades, avait comme intitulé "Reflète les couleurs du monde" et comportait des dessins d'enfants de 5e et 6e primaire de toutes les écoles francophones. L'initiative avait comme objectif de sensibiliser les jeunes à la question de la diversité culturelle.

- ***Fête de Noël pour les enfants hospitalisés à Reine Fabiola*** – 18 décembre 2012

Mardi 18 décembre 2012, le parlement bruxellois a offert une fête de Noël à des enfants traités à l'hôpital des enfants Reine Fabiola. Le Bureau du parlement était représenté par la présidente du parlement.

"Concerts en collaboration avec le Conservatoire Royal de Bruxelles et le "Festival des Courants d'airs de la scène" – *novembre 2012, janvier et avril 2013*

Le Bureau a mis le grand salon à disposition de l'asbl «Les spectacles du Conservatoire» pour y organiser des spectacles ou des concerts donnés par des étudiants du Conservatoire Royal de Bruxelles dont les locaux se trouvent rue du Chêne, à proximité du siège de l'assemblée.

Mercredi 7 novembre 2012, le grand salon du parlement a servi de décor pour la présentation par l'Ensemble Quartz de la sortie de son nouvel enregistrement «Bestiaires», en hommage notamment à l'écrivain et compositeur belge Gaston Compère (Oeuvres de Poulenc, Durey et Compère) et le mercredi 30 janvier 2013 pour le concert «Autour des lettres de Mozart», avec au programme la lecture de lettres que Mozart écrivit à son père et partitions composées par Mozart durant la même période.

Le festival «Courants d'airs» s'est tenu dans le grand salon du mercredi 17 avril au dimanche 21 avril et le mercredi 24 avril 2013.

Tous les concerts étaient accessibles au public.

La fête de l'Iris et la journée portes ouvertes – 4 *et 5 mai 2013*

Samedi 4 mai 2013, les discours et la réception officielle au parlement bruxellois (*quelque 700 invités dont le président de la Chambre, André Flahaut, le Premier Ministre, Elio Di Rupo, plusieurs présidents d'assemblée, des membres des gouvernements fédéral, régionaux et communautaires et un grand nombre d'ambassadeurs étrangers)* et le concert sur la Place des Palais ont lancé l'édition 2013 de la Fête de l'Iris. Cette fête fut également l'occasion de rendre hommage à l'œuvre et à l'homme, Charles Picqué, qui dès 1989 et durant 19 ans a dirigé l'exécutif bruxellois. Sa démission a été officiellement entérinée à l'entame de la séance plénière du mardi 7 mai 2013.

Le dimanche 5 mai, le parlement a ouvert ses portes de 11h à 18h : la présidente et les fonctionnaires présents ont éclairé quelque 1.600 visiteurs sur la structure institutionnelle de la Région et sur la richesse architecturale et artistique du bâtiment. Des intermèdes musicaux – *la chorale Anaconda avec des chants traditionnels latino-américains dans l'hémicycle, l'ensemble "Méli-Mélo" avec*

des chants a cappella dans la salle des glaces, les Swing Dealers avec de la musique inspirée de 'soul' et 'swing' dans les salons – ont animé cette journée.

Une délégation de la Gay Pride reçue au Parlement – *17 mai 2013*

A l'occasion de la 18ème édition de la Belgian Pride, édition placée sous le signe de la "Rainbow family", la présidente, Françoise Dupuis, et le secrétaire général, Serge Govaert, ont reçu vendredi 17 mai 2013 une délégation de celle-ci dans les salons du parlement, l'occasion de faire le point, en présence d'une soixantaine d'invités, sur les attentes de la Belgian Pride en matière d'avancées législatives.

En signe de solidarité, le Bureau a pris la décision d'arborer le drapeau arc-en-ciel sur le toit du centre d'accueil et d'information durant toute la semaine de la Belgian Pride, du 13 au 20 mai 2013.

Inauguration du portrait de Magda De Galan, présidente du parlement de 2004 à 2009 – 7 juin 2013

Vendredi 7 juin 2013, le portrait de Magda De Galan, troisième présidente du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, a été accroché dans la galerie des portraits au deuxième étage du bâtiment à côté des salles de commission.

Magda De Galan, née en 1946, docteur en droit (ULB), a commencé sa carrière politique en 1983 comme échevine (PS) à Forest dont elle fut à deux reprises la bourgmestre (1989-2001 et 2006-2012). Elue députée fédérale en 1991, elle fut également ministre de la Santé et des Affaires sociales de la Communauté française (1992-1994) et ministre fédérale des Affaires sociales (1994-1999).

Elle a présidé l'Assemblée bruxelloise de 1999 à 2004.

Le portraitiste de l'ancienne présidente est Alexandre Obolensky, né en 1952 à Bruxelles.

Inauguration du bâtiment 77 rue du Lombard – 5 juillet 2013

La présidente, Françoise Dupuis, le premier vice-président, Walter Vandenbossche, et des membres du Bureau ont inauguré, le vendredi 5 juillet , en présence de nombreuses personnalités, issues du monde diplomatique et politique, le bâtiment sis 77 rue du Lombard, qui abrite depuis la rentrée parlementaire 2013-2014, les services du parlement francophone bruxellois.

Oeuvre de l'architecte, Marcos Alvarez, du Bureau Cooparch/Skope, le bâtiment est résolument contemporain et s'inscrit

dans la dynamique du développement durable. Sa façade est composée de formes géométriques. La figure du pentagone fait écho, aux dires de l'architecte, à la petite ceinture de la ville. *Pour plus d'informations sur le bâtiment : voir partie "Infrastructure et logistique -page 81".*

Journées du Patrimoine – *15 septembre 2013*

Dans le cadre des Journées du patrimoine 2013 avec pour thème «Bruxelles, m'as-tu vu?», le parlement a ouvert ses portes au public le dimanche 15 septembre de 10h à 18h.

La Région a souhaité mettre en valeur les lieux qui ont animé et animent aujourd'hui Bruxelles, les lieux où les Bruxellois pouvaient et peuvent encore se rencontrer, «se montrer» et se divertir. Ont été repris au programme de cette 25e édition: les théâtres, les salles de spectacle et de concert, les cinémas, les salles de bal et de danse, les club de jazz, les cafés et estaminets, les restaurants, les cercles privés, les galeries commerçantes, les grands magasins, les hôtels, les parcs, les club sportifs «mondains», les hippodromes, certains musées, les lieux patrimoniaux devenus «branchés» à l'heure actuelle (Flagey, Halles Saint-Géry, …).

Sous la conduite de guides spécialisés les visiteurs – quelque 2.500 personnes – ont pu découvrir le bâtiment sous cet angle. Des membres du personnel ont accueilli les visiteurs tout au long de la journée et ont répondu aux questions plus institutionnelles de visiteurs.

SITE INTERNET

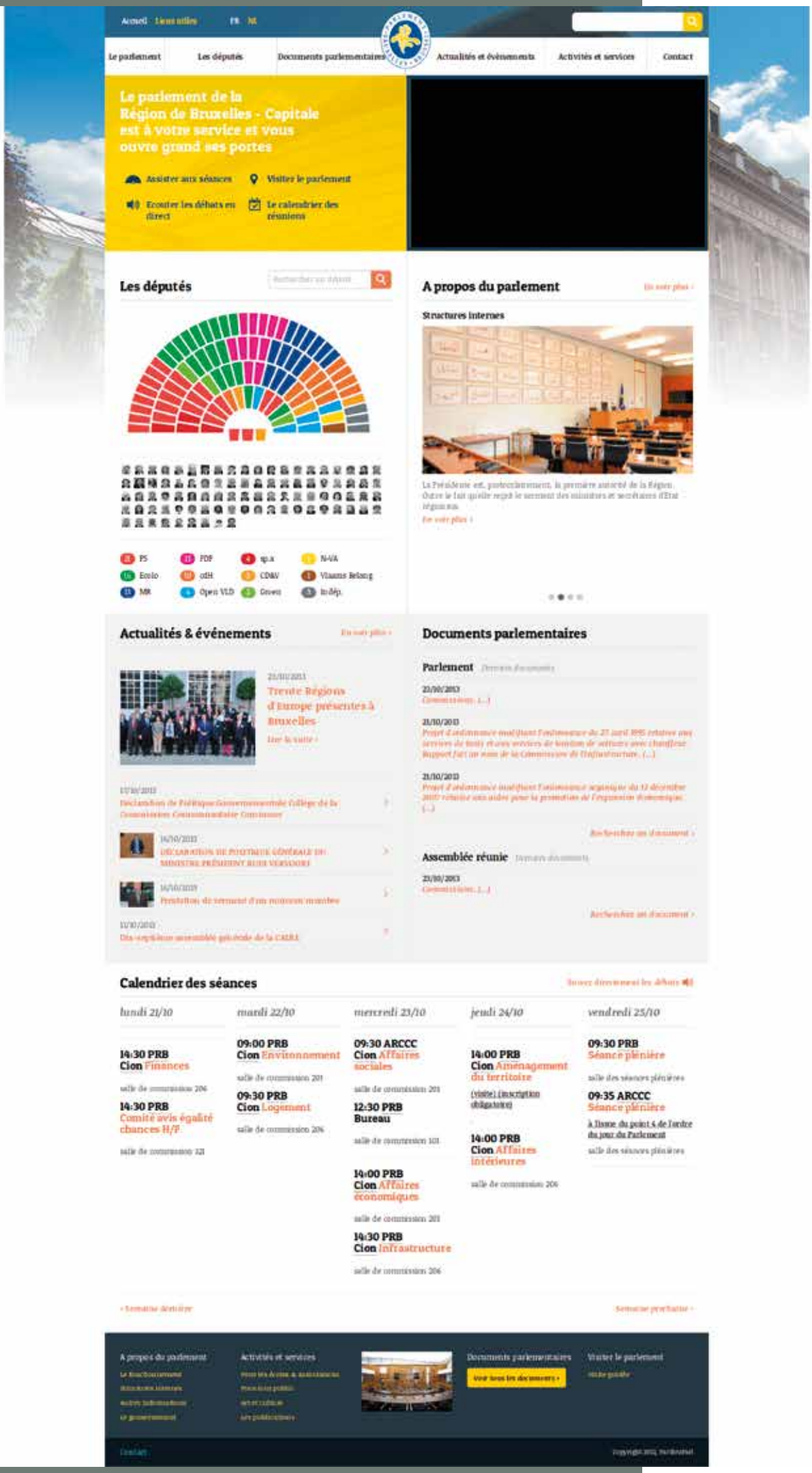
Accueil
Liens utiles
FR
NL
Le parlement
Les députés
Documents parlementaires
Actualités et événements
Activités et services
Contact
Le parlement de la Région de Bruxelles - Capitale est à votre service et vous ouvre grand ses portes
Assister aux séances
Visiter le parlement
Ecouter les débats en direct
Le calendrier des réunions
Les députés
PS
FDF
sp.a
N-VA
Ecolo
cdH
CD&V
Vlaams Belang
MR
Open VLD
Groen
In.Dép.
A propos du parlement
Structures internes
Actualités & événements
Trente Régions d'Europe présentes à Bruxelles
Documents parlementaires
Parlement
Assemblée réunie
Calendrier des séances
lundi 21/10
14:30 PRB
Cion Finances
salle de commission 204
14:30 PRB
Comité avis égalité chances H/F
salle de commission 321
mardi 22/10
09:00 PRB
Cion Environnement
salle de commission 201
09:30 PRB
Cion Logement
salle de commission 206
mercredi 23/10
09:30 ARCCC
Cion Affaires sociales
salle de commission 201
12:30 PRB
Bureau
salle de commission 101
14:00 PRB
Cion Affaires économiques
salle de commission 201
14:30 PRB
Cion Infrastructure
salle de commission 204
jeudi 24/10
14:00 PRB
Cion Aménagement du territoire
(visite) (inscription obligatoire)
14:00 PRB
Cion Affaires intérieures
salle de commission 206
vendredi 25/10
09:30 PRB
Séance plénière
salle des séances plénières
09:35 ARCCC
Séance plénière
à l'issue du point 4 de l'ordre du jour du Parlement
salle des séances plénières
A propos du parlement
Activités et services
Documents parlementaires
Visiter le parlement
Contact

SITE INTERNET DU PARLEMENT

Le site internet du parlement bruxellois : www.parlbru.irisnet.be

Le site internet est l'outil essentiel de communication du parlement.
Alimenté par tous les services, le site est tenu à jour par le webmestre sous l'autorité du directeur du service législatif.

INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

A. CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE ADMINISTRATIF À LA RUE DU LOMBARD 77
B. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)
C. DIVERS TRAVAUX
D. MESURES DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Bureaux de la première vice-présidence

Les Temples oubliés (1955) huile sur toile, 90 x 118 cm

Anne Bonnet (Bruxelles 16/05/1908 – 14/11/1960), devenue orpheline encore adolescente, a connu des débuts difficiles. Formée aux académies de Bruxelles puis de Saint-Josse, où elle se lie d'amitié avec Gaston Bertrand et Louis Van Lint, elle fonde avec ces derniers La Route Libre, ensuite, en 1941, le groupe Apport. A partir de 1950, également par leur influence, elle s'éloigne de l'animisme pour se tourner résolument vers l'abstraction, et participe à la fondation du groupe Espace. Les oeuvres abstraites de ses dix dernières années d'existence sont marquées par une inventivité aux compositions géométriques simultanément libres et maîtrisées, alliant des nuances de tons doux à des couleurs plus franches dans un souci de subtil équilibre, bien reflété par le tableau de la collection du parlement.

A. CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE ADMINISTRATIF À LA RUE DU LOMBARD 77

L'inauguration du bâtiment par la Présidente le Premier Vice-Président et les membres du Bureau s'est tenue le 5 juillet 2013.

La signature du bail a eu lieu le 10 septembre 2013 permettant ainsi au Parlement francophone bruxellois d'occuper les lieux dès le lendemain.

Ce bâtiment, conçu par les architectes Marcos Alvares et Pascal Simoens (bureau d'architectes Cooparch-Skope), est en tous points remarquable.

"Un projet en phase avec son temps"

Il s'agit de créer un immeuble de bureau de 2.200 m², futur siège du Parlement francophone bruxellois ainsi que de restaurer le relais postal (datant en partie de la Renaissance (1694) et ancienne propriété de la célèbre famille Turn und Taxis) en espace polyvalent et tous deux constituant l'un des côté du jardin du gouverneur. Le relais postal sera restauré dans la foulée du nouvel immeuble.

Le site est particulièrement «sensible», à la fois inclus dans le périmètre de protection UNESCO de la Grand Place de Bruxelles et, en outre lui-même classé (le relais postal et le jardin du Gouverneur).

Le risque aurait été grand de chercher la facilité par la création d'un immeuble mimétique de l'aile droite du Parlement ou bien proposer une solution dissonante avec un projet de facture uniquement contemporaine. La démarche des architectes fut tout autre, s'inspirant de l'histoire du lieu tout en assumant également la contemporanéité des enjeux.

Le bâtiment n'est donc pas un simple dessin de façades mais bien un concept global, s'inspirant de l'histoire du lieu. En effet, l'architecte George Hano, auteur des façades et réaménagements intérieurs du Palais provincial en 1908 était issu de l'école et du courant architectural «Beaux-arts» qui faisait fureur au début du 20ème siècle en même temps que l'émergence de l'Art Nouveau et du mouvement Art Déco. Le style «Beaux-Arts» revendique l'ordre architectural, la règle et les outils de mesure de l'architecte défini par le nombre d'or. Les architectes mirent en exergue cette architecture vécue aujourd'hui au quotidien par les parlementaires et ils s'en inspirèrent pour la conception de l'extension d'aujourd'hui.

D'une part en s'obligeant à préserver le volume de la nouvelle extension dans le gabarit conçu initialement par l'architecte Hano qui pensa dès l'origine à la création de deux ailes au palais provincial. Et ce ne fut pas l'un des moindres challenges !

D'autre part, ils ont décortiqué l'esprit de la conception de l'architecte et l'ont réinterprété : le calcul de la proportion et du détail de chaque point des façades, tels un décor qui est régit par des règles strictes et indicibles mais qui font sens.

Il s'en suivit la création d'un volume sobre auquel vient s'appliquer une façade dont l'expression est matérialisée par la marque des voronoïdes, soit une formule mathématique proche de la distribution fractale et qui permet, sur base de 5 éléments distincts de combiner une infinité de variantes. De la sorte, et regardant cette nouvelle façade on perçoit que la règle s'y retrouve (les 5 éléments) mais qu'aucun élément ou partie de la façade n'est identique dans sa composition. Cette démarche fut portée par les architectes de COOPARCH, assistés pour le concept par les architectes Léonard Gallégos et Emmanuel Dubray.

De la sorte, les architectes ont synthétisé l'histoire et la modernité sur un site classé comme monument historique et UNESCO !

Il est également à noter que cette façade correspond aussi à l'air du temps numérique car elle n'aurait pas pu voir le jour sans les outils numériques mis aujourd'hui à la disposition des concepteurs, au titre des compas, équerres et règles du début du 20ième siècle.

"Un bâtiment vertueux"

Le concept architectural n'est pas tout, il fallait que le projet soit à la fois sobre et fonctionnel les architectes se sont adjoints les compétences de Bham Studio (architecture d'intérieur) pour rendre agréable le travail sur les 1800 m² de bureaux et secrétariat de la Présidence francophone et des salles de réunions. Une salle polyvalente s'ouvrant directement sur le jardin du Gouverneur est configurée pour recevoir et accueillir des expositions temporaires ou des réceptions.

L'ensemble du complexe répond aux meilleures normes en matière environnementale (E=55, K=17 et 20 kWh/m².an de moyenne en consommation énergétique, Etanchéité à l'air N-50 <1vol/H).

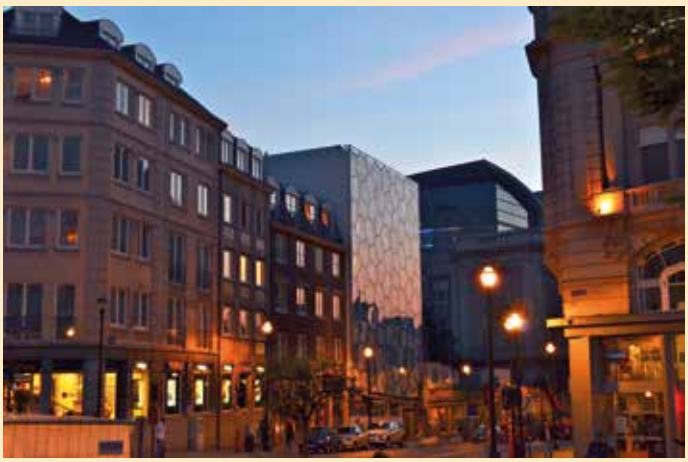

B. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les mesures prises pour économiser l'énergie ont été couronnées de succès. En effet, les consommations annuelles d'électricité et de gaz dans les bâtiments du Parlement (surface : +/- 21.000 m²) sont en baisse depuis 6 ans comme nous le montrent les tableaux et les graphes ci-dessous.

B.1. Électricité

Graphique comparatif des consommations d'électricité (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

Années complètes (2007 à 2012)

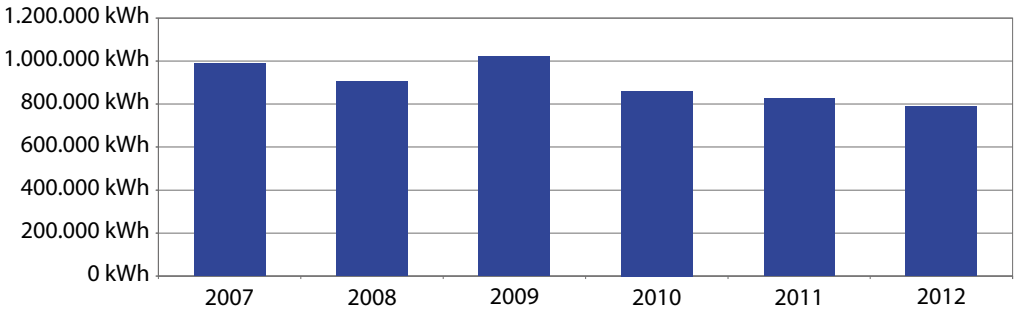

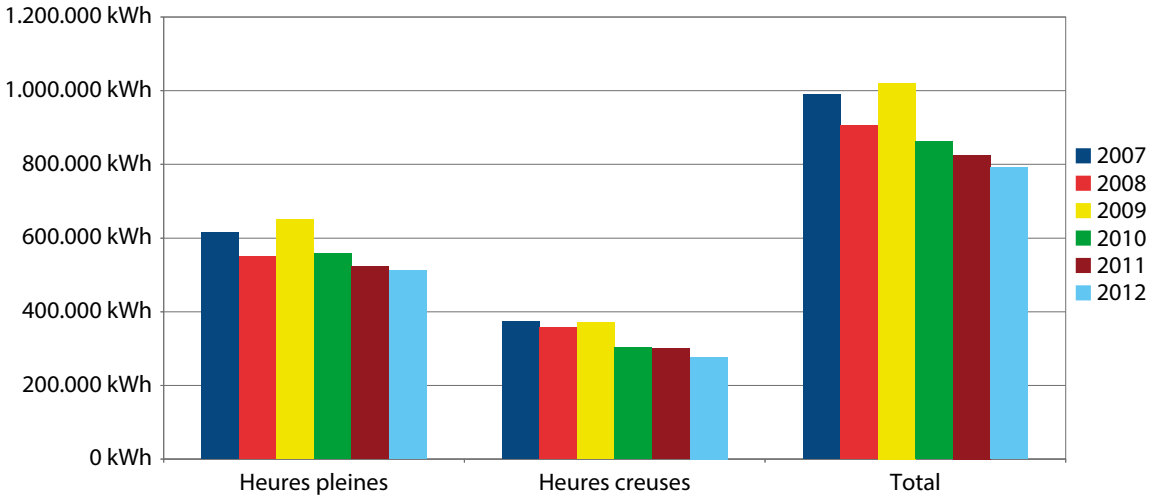

B.2. Gaz naturel

Tableau comparatif des consommations normalisées de gaz (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

Années complètes (2007 à 2012)

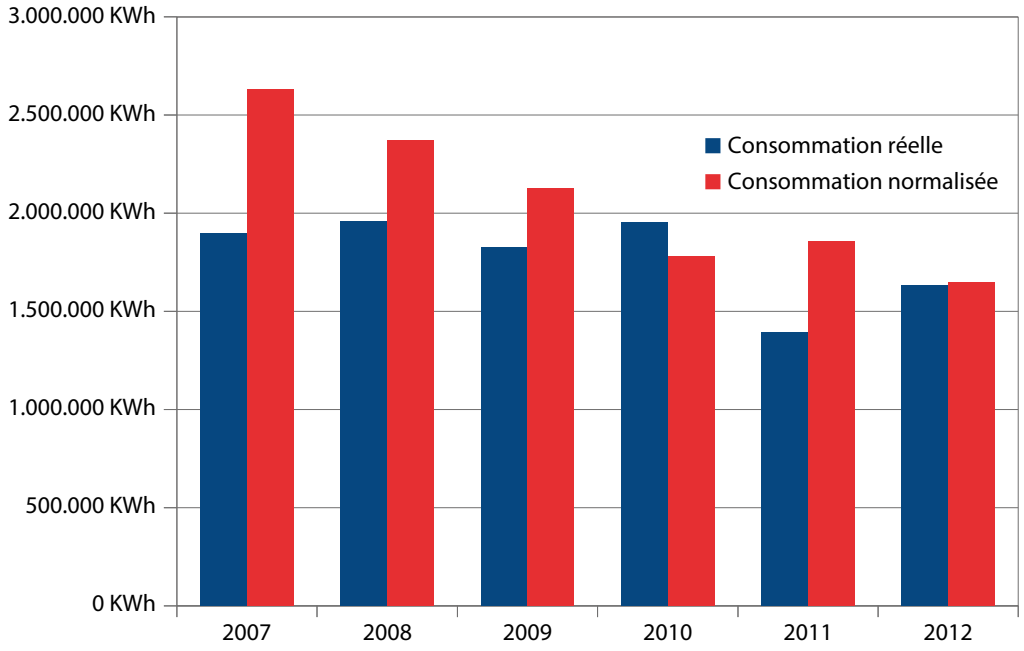

La consommation réelle est mesurée par le compteur de gaz (1 m³ de gaz naturel pauvre correspond à 9,16 kWh (kilo Watt heure).

La consommation normalisée: normaliser la consommation, c'est la rendre insensible aux conditions climatiques. On ramène la consommation à ce qu'elle aurait été si le climat de l'année avait été celui d'une année moyenne. C'est une condition indispensable pour comparer la consommation d'une année à l'autre sans pénaliser les années plus froides (durant lesquelles on doit forcément chauffer davantage les bâtiments et donc consommer plus).
On peut calculer les consommation normalisée par une simple règle de trois: consommation normalisée = (consommation réelle x degrés jours normaux du lieu) / degré jours du lieu de la période d'observation.

C. DIVERS TRAVAUX

Durant l'année 2012-2013, des travaux de restauration ont eu lieu dans les bâtiments du parlement bruxellois, en particulier la restauration des trois petits ponts qui relient le palais au jardin à front de la rue du Lombard a été réalisée entre mars et juillet 2013 par la firme Monument Hainaut sous la direction de l'atelier d'architecture Philippe Dulière.

D. MESURES DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le parlement bruxellois continue à contribuer au processus de bonne gestion environnementale.

Principaux efforts consentis au cours de l'année écoulée :
- commande des travaux pour la réfection et l'isolation des toitures en zinc ;
- étude de faisabilité pour la centralisation de la chaufferie au Palais ;
- certification PEB pour les bâtiments ;
- phase finale des travaux du siège du Parlement francophone bruxellois, un bâtiment modèle au niveau de la gestion d'économie d'énergie ;
- décision de principe visant à restaurer les châssis et les fenêtres de l'ancien hôtel de Limminghe ; amélioration de l'isolation des vitrages.

Toutes ces mesures concourent à rendre le parlement moins énergivore et donc plus économe ; elles n'ont un impact réel qu'avec la collaboration active de tous. Pour une "entreprise" de 360 personnes, l'impact est loin d'être négligeable.

PERSONNEL ET GROUPES POLITIQUES

A. SERVICES
B. GROUPES POLITIQUES
C. DÉPUTÉS

Bureaux de la présidence

Le Chandail vert – Autoportrait (vers 1930) huile sur carton, 60 x 50 cm

Andrée Bosquet (Tournai 13/03/1900 – La Louvière 27/06/1980), peintre largement autodidacte quoique formée auprès d'artistes montois, est souvent associée au groupe Nervia. Son style tout en finesse et demi-teintes a évolué d'un primitivisme pétri de la Renaissance italienne vers des formes plus proches du symbolisme et flirtant même avec l'art naïf. Elle a exécuté plusieurs autoportraits. Celui-ci se situe clairement dans la veine « italianisante »

A. SERVICES

Les services constituent le Greffe et sont communs au parlement régional et à l'assemblée réunie ; ils sont dirigés par le greffier. Celui-ci est assisté et, en cas de nécessité, remplacé par le greffier adjoint. Le greffier et le greffier adjoint doivent appartenir à des rôles linguistiques différents et connaître suffisamment l'autre langue nationale.

Le greffier, nommé par le parlement, a rang de secrétaire général. Il tient les archives du parlement et en exécute les décisions. Au nom du Bureau, il a autorité sur le personnel.
Il assiste aux séances du parlement et aux réunions du Bureau et du Bureau élargi, et conseille le président et les députés sur l'interprétation des règles et de la jurisprudence parlementaires.

Services (rue du Chêne, 22)
Adresse postale : Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 1005 Bruxelles
Téléphone : 02 549 62 11 - Télécopieur : 02 549 62 12
Courriel : greffe@parlbru.irisnet.be

Secrétaire général (greffier)
Serge Govaert
Téléphone : 02 549 62 97 - Télécopieur : 02 549 62 12
Courriel : greffe@parlbru.irisnet.be

Directeur général (greffier adjoint)
Michel Beerlandt
Téléphone : 02 549 62 97 - Télécopieur : 02 549 62 12
Courriel : greffe@parlbru.irisnet.be

Les services sont composés du secrétariat général et du service des relations publiques et internationales, du service du personnel et des finances, du service législatif, du service des comptes rendus et du service de l'infrastructure et de la logistique.

Secrétariat général et service des relations publiques

Le secrétariat général comprend le greffier et le greffier adjoint et le personnel qui assure leur secrétariat. Le service des relations publiques dépend directement du secrétariat général et est en charge du protocole, des relations avec la presse, de l'accréditation des journalistes officiels, des relations internationales, des passeports internationaux, des réceptions, etc.

Relations publiques et internationales :
Chef de service : Mme Dominique Desprechins (première conseillère)
Secrétariat : téléphone : 02 549 62 04 - Courriel : relationspubliques@parlbru.irisnet.be

Direction du personnel et des finances

Service du personnel et des contentieux : en charge du calcul et de la liquidation des salaires et indemnités des députés, des membres du personnel des services permanents, des collaborateurs de la présidence et de la première vice-présidence et de la seule liquidation des salaires des collaborateurs individuels des députés et des collaborateurs des groupes politiques ainsi que de la distribution des chèques-repas qui leurs sont octroyés. Il s'occupe également des charges fiscales et sociales, des assurances, du service social, des cours et des formations,…

Anciens députés : responsable du calcul et de la liquidation des pensions de retraite aux anciens députés à charge de l'ASBL Caisse de retraite.

Service des Finances et comptabilité : établit le budget et effectue les contrôles budgétaires et les ajustements du budget du Parlement, exécute les paiements, recouvre les recettes, gère la trésorerie, établit les comptes annuels, …

Service de l'informatique : assure l'assistance du personnel à l'utilisation du matériel et des logiciels, achète les nouveaux matériels et logiciels, analyse et programme des applications, gère le réseau, assure les formations spécialisées, …

Chef de service : M. Dirk Lichtert (directeur d'administration)
Contacts : Secrétariat : 02 549 62 02
Personnel et contentieux : personnel@parlbru.irisnet.be
Finances et comptabilité : comptabilité@parlbru.irisnet.be
Informatique : informatique@parlbru.irisnet.be
Anciens députés : caissederetraite@parlbru.irisnet.be

Direction des services législatifs

Séances plénières : établit l'ordre du jour des séances plénières conformément aux décisions du Bureau élargi, les guides du président, gère les amendements, les interpellations, les questions orales et écrites.

Commissions et études : prépare les réunions de commissions et en rédige les procès-verbaux.

Données législatives et documentation : gère entre autres la bibliothèque, les documents parlementaires, la mise à jour du site internet.

Traduction vers le néerlandais
Traduction vers le français

Chef de service: M. Patrick Vanleemputten (directeur d'administration)
Contacts: Secrétariat: 02 549 62 86
Séances plénières: seancesplenieres@parlbru.irisnet.be
Commissions & études: commissions@parlbru.irisnet.be
Données législatives et documentation: documentation@parlbru.irisnet.be
Traduction vers le néerlandais: traductionfr@parlbru.irisnet.be
Traduction vers le français: traductionnl@parlbru.irisnet.be

Direction de l'infrastructure et de la logistique

Gestion administrative: gère l'équipement (meubles, oeuvres d'art, …) dans les locaux, les dossiers administratifs de la gestion des bâtiments (assurances, impôts, …), établit les bons de commande, gère les réservations des salles de réunion, le suivi des commandes, les abonnements STIB/MTB, les plaques P, les parkings, l'inventaire, les listes téléphoniques.

Service technique: gère l'entretien des bâtiments et des installations électriques, sanitaires et de sécurité, le chauffage, les installations de téléphonie, les fax, les photocopieuses, les installations de vote,…

Logistique: Il s'agit des huissiers, de l'économat, de la téléphonie, de l'accueil, de l'expédition, de la cuisine et du garage.

Chef de service: Mme Joëlle Rosenoër (directrice d'administration)
Contacts: Secrétariat: 02 549 62 38
Gestion administrative: gestionadministrative@parlbru.irisnet.be
Service technique: servicetechnique@parlbru.irisnet.be
Economat: economat@parlbru.irisnet.be
Expédition & imprimerie: expedition@parlbru.irisnet.be

Direction des comptes rendus

Cette direction est chargée de la rédaction du compte rendu intégral des débats en séance plénière et des réunions de commission au cours desquelles sont examinées des interpellations et des questions orales. Elle assure ensuite la traduction résumée des interventions, la mise en page des comptes rendus et leur publication sur le site internet du parlement bruxellois.

Chef de service: Mme Anne Van Asbroeck (directrice d'administration)
Contact: Secrétariat: 02 549 68 02
criv@parlbru.irisnet.be

• Répartition des membres du personnel

Par niveau

Niveau A	39
Niveau B 1	22,5
Niveau B 2	6
Niveau C	57
Total	**124,5 ETP** (équivalent temps plein)

Par sexe : Hommes : 72 (54,14 %) - Femmes : 61 (45,87 %)

Par âge :

Tranche d'âge	Nombre
20 < A ≤ 30	2
30 < A ≤ 40	20
40 < A ≤ 50	49
50 < A ≤ 60	53
60 < A	9
	133

L'âge moyen des membres du personnel est de 48 ans.

• le cabinet de la présidence et de la première vice-présidence

Contacts :

Cabinet de la présidente
Directrice de cabinet : Mme Khadija El Hajjaji
Téléphone : 02 549 63 31 - Télécopieur : 02 549 63 35
Courriel : fdupuis@parlbru.irisnet.be

Cabinet du premier vice-président
Directeur de cabinet : M. Samad Guessous
Téléphone : 02 549 63 41 - Télécopieur : 02 549 63 50
Courriel : wvandenbossche@bruparl.irisnet.be

Le Conseil de direction

Composition :
M. Serge Govaert, greffier
M. Michel Beerlandt, greffier adjoint
Mmes Anne Van Asbroeck, Joëlle Rosenoër et MM. Patrick Vanleemputten, Dirk Lichtert, directeurs d'administration.

Le Comité du personnel

Composition :
M. Luc De Vos, président
Mme Peggy De Cock, vice-présidente
M. Thierry Mommer, secrétaire
M. Jean-Pierre Cornelissen
M. Vincent Delannoy
M. Vincent Demarteau
M. Laurent Lefèvre
M. Michel Lenoir
Mme Franca School
M. Ghislain Schreiden

Le ***conseil de direction*** doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut émettre un avis sur les propositions des autorités du parlement relatives au statut du personnel ou à une catégorie de personnel, ainsi que sur les propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le ***comité du personnel*** représente les intérêts du personnel auprès des autorités du parlement et assure le contact entre les autorités du parlement et le personnel. Il doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut porter à la connaissance des autorités du parlement toute difficulté d'ordre général relative à l'application et à l'interprétation du statut du personnel ; il peut être consulté sur toute difficulté de cette nature.

Il peut soumettre des avis et des suggestions aux autorités du parlement sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur le bien-être au travail au sens des lois et arrêtés applicables en la matière et en général sur les conditions de travail du personnel, à l'exclusion des promotions et des procédures disciplinaires.

B. GROUPES POLITIQUES

• Groupes et adresses

PS
Secrétaire de groupe : Leila KABACHI
Téléphone : 02 549 69 76
E-mail : ps@parlbru.irisnet.be
Adresse : Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

ECOLO
Secrétaire de groupe : Thibaud WYNGAARD
Téléphone : 02 549 69 14
E-mail : ecolo@parlbru.irisnet.be
Adresse : Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

MR
Secrétaire de groupe : Bernard DHONDT
Téléphone : 02 549 65 85
E-mail : mr@parlbru.irisnet.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

FDF
Secrétaire de groupe : Marc LOEWENSTEIN (½)
Marie-Jeanne RIQUET (½)
Téléphone : 02 549 66 22
E-mail : fdf@parlbru.irisnet.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

cdH
Secrétaire de groupe : Vincent HENDERICK
Téléphone : 02 549 68 85
E-mail : cdh@parlbru.irisnet.be
Adresse : Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

Open VLD
Secrétaire de groupe : Johan BASILIADES
Téléphone : 02 549 66 60
E-mail : vld@bruparl.irisnet.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

sp.a
Secrétaire de groupe : Pieter VAN DAMME
Téléphone : 02 549 66 55
E-mail : sp.a@bruparl.irisnet.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

CD&V
Secrétaire de groupe : Iris DEPOORTER
Téléphone : 02 549 66 58
E-mail : cd&v@bruparl.irisnet.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

Groen
Secrétaire de groupe : Nathalie DE SWAEF
Téléphone : 02 549 66 64
E-mail : groen@bruparl.irisnet.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

N-VA
Secrétaire de groupe : Lieven DE ROUCK
Téléphone : 02 549 66 39
E-mail : paul.deridder@n-va.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

Vlaams Belang
Téléphone : 02 549 66 63
Courriel : vlaamsbelang@bruparl.irisnet.be
Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

• Collaborateurs

- Chaque député a droit à 1 collaborateur à temps plein (ou 2 mi-temps) et chaque président de groupe a droit à 1 collaborateur à mi-temps supplémentaire. La répartition au 16 octobre 2013 s'établissait à 42 collaborateurs à temps plein et 104 collaborateurs à mi-temps ;
- Chaque groupe politique reconnu a droit à 1 secrétaire de groupe, ainsi qu'à 1 collaborateur universitaire supplémentaire par tranche de 5 membres dans le groupe. Un secrétaire de groupe adjoint peut-être désigné parmi les collaborateurs universitaires. Au 16 octobre 2013, il y avait 11 secrétaires de groupe, 1 secrétaire de groupe adjoint et 12 collaborateurs universitaires.

C. DÉPUTÉS

- **liste alphabétique** (le 16/10/2013)

1	AHIDAR Fouad (N)	sp.a
2	ALBISHARI Aziz (F)	Ecolo
3	AMPE Els (N)	Open VLD
4	AZZOUZI Mohamed (F)	PS
5	BERTIEAUX Françoise (F)	MR
6	BOUARFA Sfia (F)	PS
7	BRAECKMAN Dominique (F)	Ecolo
8	BROTCHI Jacques (F)	MR
9	BROUHON Sophie (N)	sp.a
10	CARON Danielle (F)	Indépendant
11	CARTHÉ Michèle (F)	PS
12	CEREXHE Benoît (F)*	cdH
13	CHAHID Mohammadi (F)	PS
14	CLOSE Philippe (F)	PS
15	COLSON Michel (F)	FDF
16	COPPENS René (N)	Open VLD
17	DAÏF Mohamed (F)	PS
18	DEBAETS Bianca (N)	CD&V
19	DE BOCK Emmanuel (F)	FDF
20	de CLIPPELE Olivier (F)	MR
21	DEFOSSÉ Jean-Claude (F)	Ecolo
22	de GROOTE Julie (F)	cdH
23	DEJONGHE Carla (N)	Open VLD
24	DELFORGE Céline (F)	Ecolo
25	DEMOL Johan (N)	Indépendant
26	de PATOUL Serge (F)	FDF
27	DE PAUW Brigitte (N)	CD&V
28	DE RIDDER Paul (N)	N-VA
29	DÉSIR Caroline (F)	PS
30	DESTEXHE Alain (F)	MR
31	DE WOLF Vincent (F)	MR
32	DIALLO Bea (F)	PS
33	DIRIX Anne (F)	Ecolo
34	DOYEN Hervé (F)	cdH
35	DRAPS Willem (F)	MR
36	du BUS de WARNAFFE André (F)	cdH
37	DUPUIS Françoise (F)	PS
38	d'URSEL Anne-Charlotte (F)	MR
39	EL KHANNOUSS Ahmed (F)	cdH
40	EL KTIBI Ahmed (F)	PS
41	EL YOUSFI Nadia (F)	PS
42	FASSI-FIHRI Hamza (F)	cdH
43	FRAITEUR Béatrice (F)	FDF
44	GOSUIN Didier (F)	FDF

45	HERSCOVICI Anne (F)	Ecolo
46	HUTCHINSON Alain (F)	PS
47	IKAZBAN Jamal (F)	PS
48	JODOGNE Cécile (F)	FDF
49	KHATTABI Zakia (F)	Ecolo
50	KIR Emir (F)*	PS
51	LEMESRE Marion (F)	MR
52	LOOTENS-STAEL Dominiek (N)	Vlaams Belang
53	LURQUIN Vincent (F)	Ecolo
54	MAES Annemie (N)	Groen
55	MAGERUS Christian (F)*	PS
56	MAMPAKA MANKAMBA Bertin (F)	cdH
57	MANDAILA Gisèle (F)	FDF
58	MARON Alain (F)	Ecolo
59	MIGISHA Pierre (F)	cdH
60	MOLENBERG Isabelle (F)	FDF
61	MOREL Jacques (F)	Ecolo
62	MOUHSSIN Ahmed (F)	Ecolo
63	MOUREAUX Catherine (F)*	PS
64	NAGY Marie (F)	Ecolo
64	OURIAGHLI Mohamed (F)	PS
66	OZDEMIR Mahinur (F)	cdH
67	ÖZKARA Emin (F)	PS

68	PAYFA Martine (F)	FDF
69	PERSOONS Caroline (F)	FDF
70	PESZTAT Yaron (F)	Ecolo
71	PICQUE Charles (F)*	PS
72	PINXTEREN Arnaud (F)	Ecolo
73	PIVIN Philippe (F)	MR
74	PLOVIE Magali (F)*	Ecolo
75	RIGUELLE Joël (F)	cdH
76	ROEX Elke (N)	sp.a
77	ROUSSEAUX Jacqueline (F)	MR
78	SCHEPMANS Françoise (F)	MR
79	SIDIBE Fatoumata (F)	FDF
80	TEITELBAUM Viviane (F)	MR
81	THIELEMANS Freddy (F)	PS
82	TOMAS Eric (F)	PS
83	TRACHTE Barbara (F)	Ecolo
84	VAN DAMME Jef (N)	sp.a
85	VANDENBOSSCHE Walter (N)	CD&V
86	VAN den BRANDT Elke (N)	Groen
87	VAN GOIDSENHOVEN Gaëtan (F)	MR
88	VAN LINTER Greet (N)	Indépendant
89	VANRAES Jean-Luc (N)	Open VLD

**** Modifications dans la composition de l'assemblée :***

– Le 7 décembre 2012, M. Emir Kir a remplacé Mme Catherine Moureaux ;
– Le 20 décembre 2012, Mme Magalie Plovie a remplacé M. Vincent Vanhalewyn ;
– Le 8 mars 2013, M. Benoît Cerexhe a remplacé Mme Céline Frémault ;
– Le 7 mai 2013, M. Charles Picqué a remplacé M. Rudi Vervoort ;
– Le 28 juin 2013, Mme Catherine Moureaux a remplacé Mme Olivia P'Tito ;
– Le 16 octobre 2013, M. Christian Magerus a remplacé Mme Anne Sylvie Mouzon (décédée le 10 septembre 2013).

• Profil 2012

1) **hommes/femmes :**
50 hommes pour 39 femmes
56,18% d'hommes
43,82% de femmes

2) **âge :**
plus jeune : 31 ans
plus âgé : 71 ans
moyenne : 50 ans

3) **diplôme :**
droit : 28 = 31%
philologie et lettres : 13 = 15 %
sciences sociales : 9 = 10%
enseignement : 8 = 9%
sciences économiques, sciences commerciales, sciences de gestion : 7 = 8%
sciences politiques et administration publique : 5 = 6%
médecine : 4 = 3,5%
autres : 7 = 8%
doctorat : 7 = 7,87%
master/licence : 58 = 65,17%
bachelier/graduat/candi :16 = 17,98%
sans diplôme de l'enseignement supérieur : 8 = 7%

4) **mandats communaux :** (le 8/10/2013)
12 bourgmestres
19 échevins
30 conseillers communaux
4 présidents de CPAS

• Adresses

Voir le site internet du parlement bruxellois : www.parlbru.irisnet.be.

• Annexe

Répartition des sièges.

Parlement de la région de Bruxelles-Capitale

Assemblée Réunie de la Commission Communautaire Commune

25/10/2013

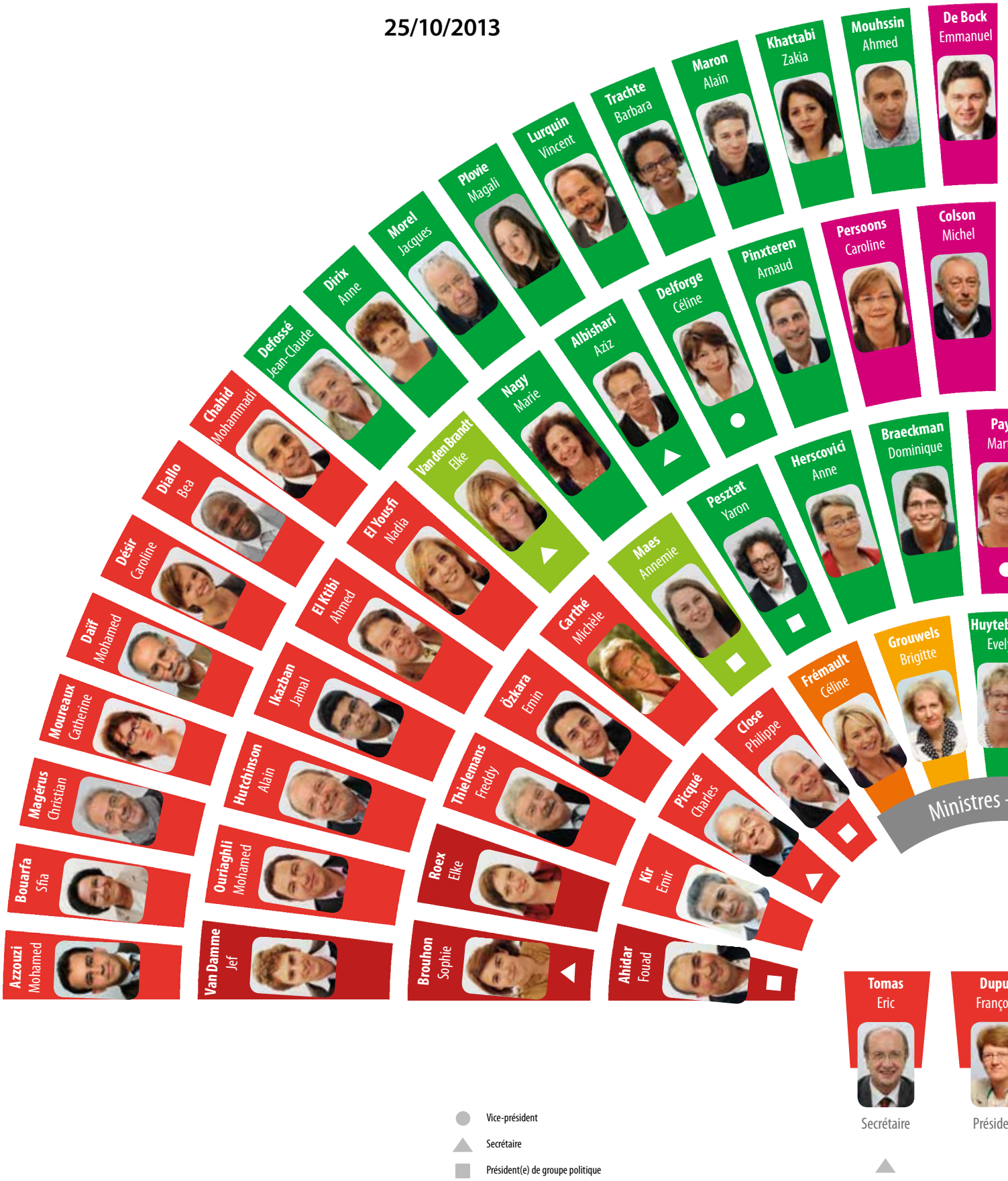

Vice-président

Secrétaire

Président(e) de groupe politique

Jodogne Cécile
Sidibe Fatoumata
Fraiteur Béatrice
Mandaila Gisèle
Brotchi Jacques
Rousseaux Jacqueline
Teitelbaum Viviane
Pivin Philippe
Van Goidsenhoven Gaëtan
d'Ursel Anne-Charlotte
Ozdemir Mahinur
Fassi-Fihri Hamza
Migisha Pierre
El Khannouss Ahmed
Debaets Bianca
Caron Danielle
Van Linter Greet
De Mol Johan
de Patoul Serge
Molenberg Isabelle
Lemesre Marion
de Clippele Olivier
Bertieaux Françoise
Destexhe Alain
Mampaka Mankamba Bertin
Riguelle Joël
du Bus de Warnaffe A.
Doyen Hervé
Coppens René
De Ridder Paul
Lootens-Stael Dominiek
Gosuin Didier
Draps Willem
De Wolf Vincent
Schepmans Françoise
Cerexhe Benoît
de Groote Julie
De Pauw Brigitte
Dejonghe Carla
Vanraes Jean-Luc
Vanhengel Guy
Vervoort Rudi
Madrane Rachid
Doulkeridis Christos
De Lille Bruno
Ampe Els
- Ministers
Secrétaires d'Etat
Staatssecretarissen
Vandenbossche Walter
Premier Vice-président
PS
SPa
ECOLO
GROEN!
MR
Open VLD
cdH
CD&V
FDF
NVA
VB
Indépendants

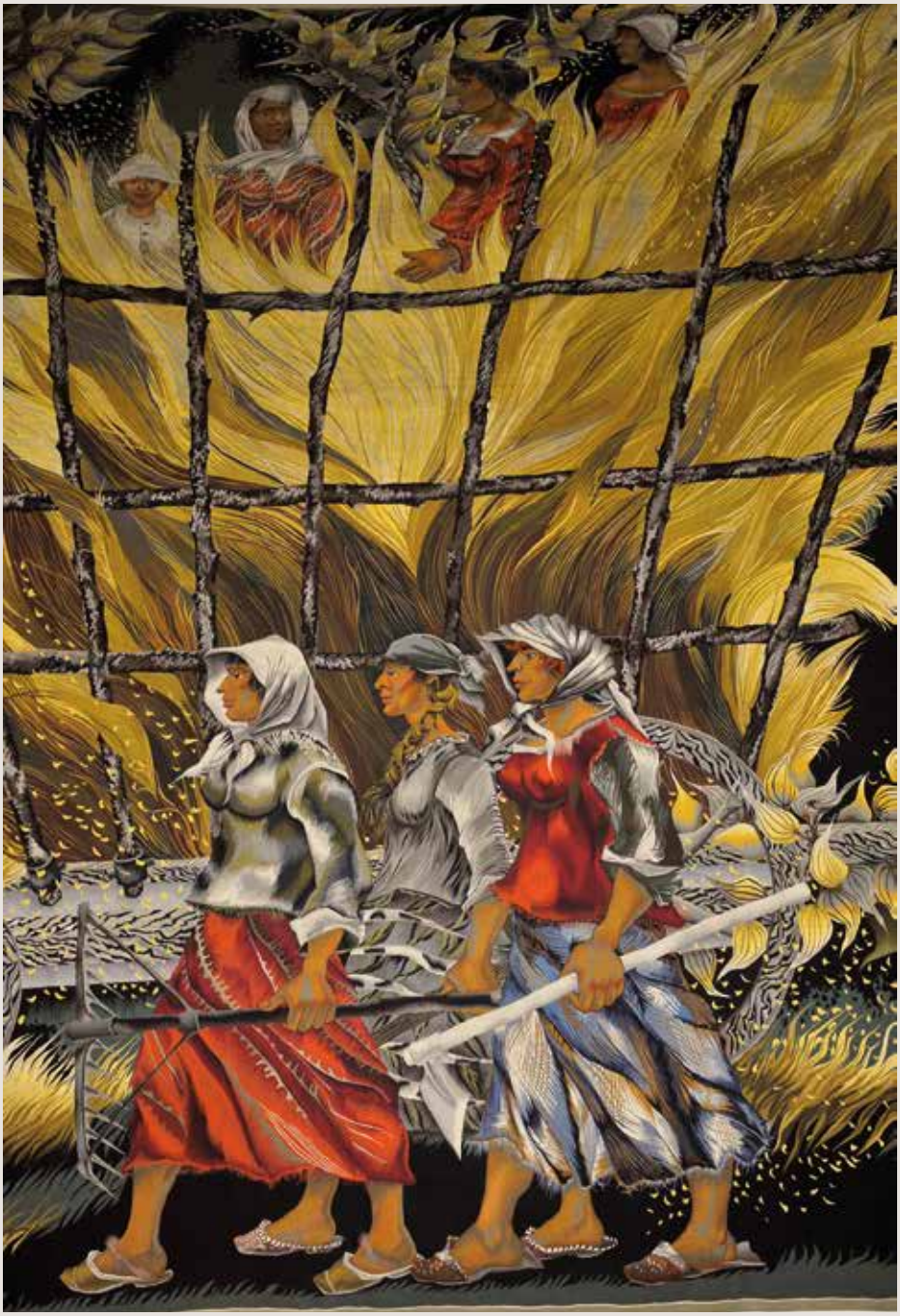

Cage d'escalier (cafétéria)

Le Triomphe du Brabant (1963) tapisserie, 528 x 872 cm et 5 éléments de 360 x 195 cm

Roger Somville (Schaerbeek 13/11/1923) et Edmond Dubrunfaut (Denain 21/04/1920 – Furnes 13/07/2007) partagent en commun la caractéristique d'avoir été élèves de Charles Counhaye à La Cambre, d'avoir été membres fondateurs, en 1947, du groupe Forces murales, qui visait à promouvoir un art monumental contemporain qui soit résolument figuratif et orienté vers le public, d'avoir adhéré à la Jeune Peinture belge, et de s'être installés l'un comme l'autre à Tervueren. Si Somville est resté fondamentalement peintre, exerçant comme professeur puis directeur de l'académie de Boitsfort et réalisant des peintures murales, notamment pour la station de métro Hankar à Bruxelles et pour l'université de Louvain-la-Neuve, Dubrunfaut s'est très tôt consacré à l'art de la tapisserie, créant dès 1946 le Centre de la Rénovation de la Tapisserie, en compagnie de Somville et de Deltour. L'oeuvre commandée par la Province du Brabant pour sa salle des séances est révélatrice de la longue collaboration entre les deux artistes et de leur engagement.